

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SESSION DU 26 SEPTEMBRE 2023

**SOMMAIRE**

<b>◆ VOLUME BUDGETAIRE .....</b>	<b>24</b>
CD-23-09-2073 .....	24
FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - SEPT. 2023 .....	24
<b>◆ COHESION SOCIALE .....</b>	<b>28</b>
CD-23-09-2137 .....	28
SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CARF - CREATION D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION SECTEUR AIDE A DOMICILE - SEPT. 2023 .....	28
CD-23-09-2179 .....	29
SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - AVIS RELATIF AU PROGRAMME REGIONAL DE SANTE 2023-2028 - SEPT. 2023 .....	29
CD-23-09-2195 .....	31
COHESION SOCIALE - CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR DEPARTEMENTAL FRANCE SERVICES - SEPT. 2023 .....	31
CD-23-09-2216 .....	31
COHESION SOCIALE - ADHESION AU NOUVEAU CADRE DE FINANCEMENT DE LA CNSA AU TITRE DU BUDGET DE LA SECTION IV - SEPT. 2023 .....	31
<b>AUTONOMIE .....</b>	<b>32</b>
CD-23-09-2030 .....	32
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REVALORISATION DU TARIF EMPLOI DIRECT ET MANDATAIRE DANS LE CADRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE - SEPT. 2023 .....	32
CD-23-09-2110 .....	33
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONFERENCE DES FINANCEURS - AIDE A LA VIE PARTAGEE - HABITAT INCLUSIF - SEPT. 2023 .....	33
<b>INSERTION .....</b>	<b>34</b>

CD-23-09-2146 .....	34
COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FSL - PLAFONDS EN VIGUEUR - MISE A JOUR DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) - SEPT. 2023 .....	34
<b>◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL .....</b>	<b>35</b>
<b>BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX .....</b>	<b>35</b>
CD-23-09-2186 .....	35
FONCIER ET IMMOBILIER - LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE - SEPT. 2023 .....	35
<b>COLLÈGES .....</b>	<b>36</b>
CD-23-09-2135 .....	36
ECOLE DU SOCLE - SERRES - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - SEPT. 2023 .....	36
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES .....</b>	<b>37</b>
CD-23-09-2223 .....	37
AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE - VENTE DE DEUX VEHICULES A L'ASSOCIATION "SOLIDARITE UKRAINE CHAMPSAUR / VALGAUDEMAR" - SEPT. 2023 .....	37
<b>◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>38</b>
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>38</b>
CD-23-09-2191 .....	38
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - REFONTE DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES - SEPT. 2023 .....	38
<b>ENERGIE .....</b>	<b>39</b>
CD-23-09-2125 .....	39
TRANSITION ENERGETIQUE - PROJET "PV AERODROMES 05" - SEPT. 2023 .....	39
CD-23-09-2217 .....	40
TRANSITION ENERGETIQUE - CREATION SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - APPROBATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES - SEPT. 2023 .....	40
CD-23-09-2226 .....	43
TRANSITION ENERGETIQUE - CREATION SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE TECHNIQUE PERMANENT - SEPT. 2023 .....	43
<b>◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE .....</b>	<b>44</b>

<b>EDUCATION</b> .....	<b>44</b>
CD-23-09-2115 .....	44
COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2024 - SEPT. 2023 .....	44
CD-23-09-2120 .....	45
EDUCATION - ACTIONS PEDAGOGIQUES - REVISION DES MODALITES DE FINANCEMENT - SEPT. 2023 .....	45
CD-23-09-2121 .....	46
EDUCATION - AIDE A L'EDUCATION - REVALORISATION DU MONTANT DE L'AIDE - SEPT. 2023 .....	46
<b>LOGEMENT</b> .....	<b>46</b>
CD-23-09-1875 .....	46
HABITAT ET LOGEMENT - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE VEYNES 2023-2026 - SEPT. 2023 .....	46
CD-23-09-2121 .....	47
EDUCATION - AIDE A L'EDUCATION - REVALORISATION DU MONTANT DE L'AIDE - SEPT. 2023 .....	47
<b>◆ FINANCES</b> .....	<b>48</b>
CD-23-09-2097 .....	48
FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS SUITE A LA DISSOLUTION DU SMO PACA THD - SEPT. 2023 .....	48
CD-23-09-2105 .....	49
FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2023 - SEPT. 2023 .....	49
CD-23-09-2106 .....	49
FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE 2023 - SEPT. 2023 .....	49
CD-23-09-2155 .....	50
FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023 - SEPT. 2023 .....	50
CD-23-09-2219 .....	50
ACTION DE SOLIDARITE A L'EGARD DE LA POPULATION MAROCAINE - SEPT. 2023 .....	50
<b>◆ FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>51</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>51</b>
CD-23-09-2171 .....	51
RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES - SEPT. 2023 .....	51
CD-23-09-2184 .....	51

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE DES METIERS SEVIGNE - SEPT. 2023 .....	51
CD-23-09-2211 .....	52
RESSOURCES HUMAINES - ATTRACTIVITE DES OFFRES D'APPRENTISSAGE - SEPT. 2023 .....	52
<b>NUMÉRIQUE</b> .....	<b>53</b>
CD-23-09-2150 .....	53
TRANSFORMATION NUMERIQUE - LANCEMENT DES TRAVAUX D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DEPARTEMENTALE DE L'INCLUSION NUMERIQUE 2023-2028 .....	53
CD-23-09-2194 .....	54
TRANSFORMATION NUMERIQUE - STRATEGIE NUMERIQUE - PLAN D'ACTION NUMERIQUE TERRITORIAL - SEPT. 2023 .....	54
<b>DIVERS</b> .....	<b>55</b>
CD-23-09-2083 .....	55
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2024 - SEPT. 2023 .....	55
CD-23-09-2084 .....	56
ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - DEUXIEME TRIMESTRE 2023 .....	56
CD-23-09-2133 .....	56
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - COMMISSION DE MEDIATION (COMED) DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2023 .....	56
CD-23-09-2200 .....	56
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SECOND TRIMESTRE 2023 .....	56
CD-23-09-2201 .....	57
MANDAT 2021/2028 - MODIFICATION DES FORMATIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET D'ETUDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - SEPT. 2023 .....	57
CD-23-09-2208 .....	57
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION (CDEI) - SEPT. 2023 .....	57
CD-23-09-2209 .....	57
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CDIAE) - SEPT. 2023 .....	57
CD-23-09-2214 .....	58
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DE MASSIF DES ALPES - SEPT. 2023 .....	58

*(La séance est ouverte à 9 h 35, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

**Monsieur LE PRESIDENT** - Mesdames, Messieurs nous allons ouvrir la séance du Conseil Départemental du 26 septembre 2023. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

*(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)*

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHÈME, VIOSSAT.

**Procurations** : Madame PINET a donné procuration à Monsieur TENOUX. Monsieur BONNAFFOUX a donné procuration à Madame ROSSI.

Merci. Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence, ce matin, pour cette réunion de rentrée du Conseil Départemental. Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue dans nos services à Agathe FROCHOT, nouvelle conservatrice et directrice du Musée Muséum Départemental, fraîchement diplômée de l'Institut National du Patrimoine. Je ne doute pas, Madame, un instant, que les compétences que vous avez acquises à l'Institut et à l'occasion de vos deux stages au Mans et à Grenoble seront d'une grande aide pour le département des Hautes-Alpes. Je vous souhaite, au nom du Conseil Départemental, un plein épanouissement dans vos missions.

Je voudrais également, ce matin, devant vous toutes et tous, féliciter à nouveau Marie LAUZE, à qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de remettre ses insignes de

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, en fin de semaine dernière. Vous pouvez l'applaudir.

*(Applaudissements)*

J'évoquais donc une réunion de rentrée. Elle est un peu différente de l'an dernier et fait suite à un été en aucun cas comparable à celui que nous avons connu en 2022.

L'année dernière a été marquée par une très grande sécheresse, et son incidence sur la cote du lac de Serre-Ponçon a, je pense, durablement marqué les esprits. Rien de tout cela, cette année, et l'on ne peut que s'en réjouir, bien entendu.

L'été 2022 avait été marqué aussi par d'importants incendies, un peu partout en France, et notamment en Gironde. Nous avons été relativement épargnés l'an dernier, nettement moins cette année.

D'importants feux se sont déclarés, au mois d'août, dans les Hautes-Alpes : à Chanousse où 135 hectares ont brûlé et nécessité la mobilisation de 130 sapeurs-pompiers ; à Crots, avec 25 hectares parcourus et 120 sapeurs-pompiers engagés ; ou encore dans le Champsaur, avec 3 hectares partis en fumée et 40 sapeurs-pompiers à l'œuvre.

Par l'intermédiaire de leur Président, Marcel CANNAT, et de leur Directeur, le Colonel Alain JUGE, présent ici, aujourd'hui, je salue et je remercie l'engagement des sapeurs-pompiers haut-alpins, ainsi que celui de leurs homologues des départements de la zone Sud venus en renfort.

A la suite des incendies de 2022, le Président de la République avait créé pour les Services Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) un fonds de 150 M€ pour investir dans des moyens de lutte et de protection contre les incendies. Les Hautes-Alpes bénéficieront de 925 000 €, ce qui permettra au SDIS d'acquérir de nouveaux véhicules. Voilà de quoi donner un bon coup de pouce au programme de renouvellement du parc de matériels, engagé et financé par le Département, depuis plusieurs années. Investissement dans le matériel donc, et contribution au fonctionnement.

Une des conséquences de la forte mobilisation de nos sapeurs-pompiers, cet été, est bien entendu la hausse des coûts de fonctionnement du service. Je tiens à rassurer leur Président et leur Directeur : le Département sera au rendez-vous du financement de ces surcoûts.

Je conclurai avec quelques mots sur les campagnes de recrutement en cours, notamment pour l'hiver prochain. Je ne peux évidemment qu'encourager les Haut-Alpins qui le peuvent à venir prêter main forte à ce service. Il est d'intérêt plus que général.

Autre sujet d'actualité de la rentrée, très important à mes yeux et dont nous n'avons pas parlé dans cet hémicycle, depuis un grand moment : celui du loup.

Ce sujet a une double actualité, avec l'élaboration en cours du prochain « Plan Loup » du gouvernement, pour la période 2024-2029, et la prise de position de la Présidente de la Commission Européenne, Ursula VON DER LEYEN, au début du mois de septembre.

Je ne vais pas revenir sur les bienfaits des activités pastorales sur nos paysages, voire leur absolue nécessité quand il s'agit de prévenir les feux de broussailles ou de forêts. Je pense que nous avons tous bien conscience de cela.

Pour revenir sur les conditions de travail de nos éleveurs et de leur état d'épuisement : il ne se passe pas une journée au cours de laquelle nous ne soyons amenés à en rencontrer un ou une qui ne soit au bout du rouleau. C'est d'autant plus regrettable que nos éleveurs sont épuisés par les conditions de travail imposées par la protection des troupeaux face à la prédation, et qu'elle est chaque année un peu plus importante. Des mesures fortes sont donc nécessaires pour permettre au monde du pastoralisme de retrouver des conditions sereines de travail.

La prise de position de la Présidente de la Commission Européenne en est une. Elle a déclaré, début septembre, que le loup était une vraie menace pour l'homme et ses activités. Elle a lancé une étude en vue de la modification de son statut de protection.

J'ai passé 30 années de ma vie à me battre pour protéger les éleveurs face au retour du loup dans nos vallées, je vous laisse imaginer aujourd'hui mon plaisir avec l'écho de cette nouvelle. Pour une fois au moins, je soutiens évidemment Ursula VON DER LEYEN dans sa démarche.

L'association de défense du pastoralisme est en cours de création. J'entends y associer toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, sont concernés par la présence du loup dans nos massifs (élus locaux, Présidents de Département, Président de Région, parlementaires, y compris parlementaires européens). Elle aura pour but de faire entendre notre voix jusqu'à Paris et Bruxelles, et de nous permettre

de faire avancer la réflexion de la Présidente de la Commission, avec toutes les données qu'elle doit avoir en main pour décider.

Et puis, il y a la présentation du nouveau « Plan Loup », en début de semaine dernière, à Lyon. Dans le cadre de son élaboration, nous avons été à l'initiative, avec cinq autres Présidents de Département du Massif Alpin, d'une tribune adressée à la Première ministre pour insister sur la nécessité de mieux défendre l'élevage, les éleveurs et les traditions ancestrales du pastoralisme.

Notre travail de sensibilisation n'a pas été vain puisque le nouveau « Plan Loup 2024-2029 » intègre : la réforme du contact des loups, pour restaurer, si possible, la confiance qui est devenue absolument nécessaire, la création d'un statut de chiens de troupeau pour mieux protéger juridiquement leurs propriétaires, l'assouplissement des procédures de tir à déclencher à titre préventif, l'accélération et la simplification des procédures d'indemnisation. Autant de raisons de se réjouir, mais pas trop vite, quand même.

Dans une tribune que nous avons à nouveau adressée à la Première ministre, la semaine dernière, nous - les six Présidents du Massif Alpin auxquels je faisais allusion tout à l'heure - mettons en garde sur deux points : la nécessité d'augmenter le taux de prélèvements de manière significative, et pas simplement de 1 ou 2 %, dès la mise en œuvre du nouveau Plan. Ceci afin de réguler expressément ce prédateur qui est en pleine extension. La nécessité également de réviser le statut de protection de l'espèce, décisif pour la résolution de cette crise du monde agricole.

Voilà pour le loup. Nous pouvons revenir à nos moutons...

Il vous sera proposé, au cours de la matinée, d'approuver le Pacte d'Associés de la Société d'Économie Mixte (SEM) départementale « Hautes-Alpes Énergies ». C'est l'aboutissement de nos travaux, depuis 2021, qui avaient vu l'adoption par cette Assemblée du principe de création de cette Société d'Économie Mixte. Principe concrétisé, en juin dernier, par l'adoption des statuts et, aujourd'hui, par un pacte d'associés.

Je vous rappelle que nous avons souhaité cette SEM afin de disposer d'un outil de développement et d'investissement dans les énergies renouvelables sur notre territoire, avec une gouvernance locale associant le Département, Territoire d'Énergie, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, en tant qu'entités publiques. Je vous rappelle que nous avons souhaité nous entourer de partenaires privés locaux, outre la Caisse des Dépôts et Consignations avec laquelle nous

travaillons depuis de nombreuses années et qui sait être à nos côtés, ainsi que des partenaires ancrés sur le territoire. Je veux parler de l'Energie Développement Service du Briançonnais (EDSB), de l'Association pour le conseil des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics des Hautes-Alpes, et de trois banques locales.

Nos objectifs sont simples à comprendre : le Département est, depuis de nombreuses années, un acteur de la production d'énergies renouvelables dans le département. Depuis au moins le projet du parc photovoltaïque du Chevalet, qui avait été confié, à l'époque à la Compagnie Nationale du Rhône.

Depuis, il a acquis des compétences en matière de développement et de gestion de ce type de projet. Pour le dernier en date, PV 05 sur les toitures de l'aérodrome, le Département s'est associé à une entreprise pour les aspects les plus techniques. Et je pense que nous sommes aujourd'hui à même, avec cette SEM Hautes-Alpes, de mener à bien nos projets de bout en bout. La pertinence économique est de conserver sur notre territoire le fruit créé par les projets qui exploitent une ressource renouvelable locale, de permettre aussi aux collectivités de s'approprier la transition énergétique, en leur permettant de développer leurs projets. La SEM sera à leurs côtés pour les accompagner techniquement et financièrement.

Enfin, le portage local des projets est de nature à les rendre plus acceptables puisqu'ils seront développés localement, dans l'intérêt des Hautes-Alpes et des Haut-Alpins.

En ce qui concerne le pacte, il est signé entre tous les actionnaires, à la demande essentiellement, de nos partenaires privés. Il revêt donc un caractère confidentiel que vous comprendrez bien.

La possibilité vous a été donnée, en amont de cette réunion, de vous renseigner sur son contenu. En deux mots, pour faire vite, il détermine d'une part, l'engagement social avec une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) notamment, et environnemental de la société. Il définit aussi le périmètre d'action de la société, l'équilibre financier et le plan d'affaires de la société, le plan d'affaires prévisionnel avec les projets susceptibles d'être développés et joints au pacte.

Il parle enfin de la gouvernance : le pacte reprend la structuration du Conseil d'Administration, détaillée dans les statuts de la société.

Je vous épargne les détails sur les cessions des titres entre associés et autres droits de préemption.

Vous noterez simplement que ce pacte est conclu pour une période de 12 ans, et qu'il conviendra, en fin de réunion de ce Conseil, d'élire les trois représentants du Conseil Départemental amenés à siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte (SEM).

Je terminerai ce propos introductif avec quelques mots sur la candidature des Alpes françaises à l'organisation des Jeux Olympiques de 2030, en commençant par vous remercier, vous toutes et tous qui, à une très large majorité, avez accepté de signer la tribune que nous avons proposée avec le Président de la Région, Renaud MUSELIER. Au total, 123 signatures ont été recueillies. C'est énorme si l'on considère que notre territoire compte 162 communes. C'est ainsi que la démocratie s'exprime par la voix des élus de la République, représentants des Haut-Alpins. C'est donc un plébiscite et j'y vois le signe que les Haut-Alpins ont compris les enjeux de cette candidature. Des enjeux pour notre avenir, pour l'aménagement de notre territoire, pour l'investissement dans nos infrastructures. Je souhaite désormais que cette candidature soit celle de tous les Haut-Alpins, que chacun y trouve sa place, sa raison d'exister et de s'investir dans l'avenir de notre territoire. Une formidable aventure collective s'ouvre à nous. Nous sommes à l'aube d'un nouvel élan pour les Hautes-Alpes.

Je vous remercie.

Monsieur ROUX, vous avez la parole.

**Monsieur ROUX**. - Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, les élus du groupe « *Propositions pour les Hautes-Alpes* » se joignent à vous pour saluer l'intervention de nos sapeurs-pompiers sur trois feux qui ont eu lieu, en cette fin de mois d'août, sur notre département et ont ravagé près de 160 hectares de forêt. Nous saluons l'efficacité et le travail de nos sapeurs-pompiers volontaires, et de notre collègue Marcel CANNAT, Président du SDIS 05, cet été, pour les incendies et également pour les accidents de la route, parfois malheureusement mortels.

En cette Assemblée de rentrée, nous ne dérogeons pas à la règle d'un bilan de cet été 2023. Tout d'abord, la rentrée scolaire qui a eu lieu en ce début de mois de septembre, ainsi que les résultats du Brevet des collèges, au début de l'été, est pour nous, Conseillers Départementaux, l'occasion de faire le point dans nos établissements respectifs afin de veiller au mieux à la qualité de l'enseignement de nos collègues.

Cette année, 93 % de nos collégiens Haut-Alpins ont décroché la Médaille d'Or régionale de l'obtention du Brevet. Nous les félicitons chaleureusement pour ce succès. Bien que le Brevet des collèges semble moins important, en apparence, à côté de celui du Baccalauréat, c'est un événement somme tout important pour nos jeunes car c'est le premier diplôme qu'ils obtiennent dans leur vie. C'est la porte d'entrée vers le lycée ou une formation professionnalisante. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait bien de récompenser à *minima* les lauréats détenteurs d'une mention Très Bien, comme ce fut le cas dans le passé, afin d'encourager les élèves à se dépasser et à viser toujours l'excellence.

Je l'ai dit dans mon introduction, la fin du mois d'août a été marquée par des incendies inattendus sur notre territoire. Que ce soient les éboulements sur le plateau de Chambrand, les crues torrentielles qui ont bloqué l'accès au Pré de Mme Carles, et les coulées de boue dans le Queyras, ces événements ont montré, une nouvelle fois, les risques naturels nombreux et inhérents en montagne. Incendies, sécheresse, pluies torrentielles, éboulements de roche : nous constatons une intensification de ces phénomènes. Certes, ils ne datent pas d'hier, mais le réchauffement climatique intensifie ces risques de façon significative. Il faut à la fois s'adapter à ces changements qui bouleversent notre modèle économique et touristique, notamment avec la question de l'enneigement sur nos stations de ski, tout en luttant contre les causes du réchauffement climatique, en s'orientant vers une économie décarbonée.

A son échelle, le Conseil Départemental prend part à cet effort, notamment à travers l'aide à l'isolation des bâtiments et les contrats stations, leur permettant d'innover et de s'adapter à ces évolutions.

Cet été, tous les regards se sont portés à nouveau sur le lac de Serre-Ponçon. Il ne vous aura pas échappé que, cette année, le niveau a été supérieur au niveau de l'année précédente. Nous nous réjouissons qu'il n'ait pas eu à subir les affres de l'année dernière qui avaient mis en difficulté les socioprofessionnels du tourisme. Il serait illusoire de croire que le pire est derrière nous car le bouleversement du cycle de l'eau ne fait malheureusement que commencer.

Le Département des Hautes-Alpes est le principal pourvoyeur d'eau de la région Sud, avec la Durance et l'ensemble de ses affluents. C'est pourquoi, dans les années à venir, lors des épisodes de sécheresse, nous devons veiller à ce que nous ne nous contentions pas seulement de laisser couler cette eau sans pouvoir en jouir,

car elle fait vivre nos agriculteurs et nos professionnels du tourisme, et nous en avons autant besoin que nos voisins du sud. C'est le partage équitable de l'eau, de la ressource de l'eau, qui évitera les tensions à venir entre les territoires.

Dernièrement – Monsieur le Président, vous l'avez dit - a été officialisée la candidature commune de la Région Sud et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), aux Jeux Olympiques d'hiver 2030, auprès du Comité International Olympique. Cette candidature illustre une volonté d'inscrire nos Alpes dans l'histoire de cette célèbre compétition internationale.

Saisissons cette candidature pour développer nos territoires, moderniser nos infrastructures publiques, que ce soient les infrastructures sportives, routières, développer davantage les pistes cyclables, et surtout la modernisation du train dans les Hautes-Alpes.

Pour que cette candidature soit un succès, celle-ci doit prendre en compte les enjeux de notre époque, à savoir développer les mobilités alternatives et les critères du développement durable : préservation de l'environnement, assurer une solidarité entre les territoires et développement de l'économie locale.

Enfin, nous félicitons une nouvelle distinction au sein du Département, celle – Monsieur le Président, vous l'avez dit - de Madame Marie LAUZE, Directrice Générale Adjointe du Pôle Cohésion Sociale et Solidarité, à l'Ordre National du Mérite. Cela montre l'efficacité et la grande qualité des agents du Département qui servent l'intérêt général avec professionnalisme.

Enfin, nous apportons toute notre solidarité envers le peuple marocain dans l'évènement tragique que le Département va aider aujourd'hui en votant une enveloppe de soutien que notre groupe votera sans hésitation. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**.- Merci, Monsieur ROUX. Je passe la parole à Marine MICHEL.

**Madame MICHEL**.- Merci, Président. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour appuyer les propos qui viennent d'être dits concernant les Jeux Olympiques, au lendemain des premiers tests Event des VTT des Jeux de Paris 2024, qui ont eu lieu ce week-end sur le circuit officiel et qui ont vu les Français briller. Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis janvier 2022, Renaud MUSELIER, notre Président

de Région, porte l'idée d'une candidature des Alpes du Sud à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2030.

Pourquoi est-il si important que nous soutenions cet engagement ? Parce que c'est un levier unique de croissance, dans tous les sens du terme – nous sommes tous d'accord là-dessus : croissance de nos jeunes, de nos sportifs qui, dans l'esprit de Pierre de COUBERTIN, s'épanouissent dans leurs disciplines et grandissent en portant les valeurs du dépassement de soi ; croissance économique de nos vallées et de nos stations, qui en ont bien besoin, et permettent à des milliers d'hommes et de femmes de vivre et de faire vivre nos montagnes ; croissance culturelle car les Jeux Olympiques sont un moment d'échanges interculturel, un moment festif, un moment où le monde entier a les yeux rivés sur notre territoire. C'est l'occasion de faire connaître nos valeurs, nos traditions et notre patrimoine. Croissance territoriale car c'est l'opportunité de donner un second souffle à nos infrastructures, nos routes, nos réseaux, nos aménagements touristiques, et permanente.

Six ans : c'est l'écart qui nous sépare de la flamme olympique. Six ans : c'est demain. Alors pour que nous puissions avoir la chance de voir la flamme olympique traverser le département des Hautes-Alpes, nous devons créer – sans mauvais jeu de mots - un effet boule-de-neige. Pour que cette avalanche de croissance puisse un jour déferler sur nos montagnes, nous devons tous, chers collègues, nous souder pour la rendre possible.

J'entends d'ici les rageux, les rabat-joie ou les rageurs qui s'opposeront à cette candidature aux Jeux Olympiques. La meilleure réponse qu'on peut leur apporter – vous l'avez dit, Monsieur le Président -ce sont les 123 signataires haut-alpins de la tribune initiée par Renaud MUSELIER, Président de la Région.

C'est pourtant l'occasion de montrer que l'on peut organiser des Jeux Olympiques propres, durables, respectueux de notre territoire et de notre environnement. Car c'est toujours dans le défi que nous progressons, que ce soit dans la technologie, le progrès social ou culturel. C'est aussi de la contrainte que sont nées la plupart des inventions. Nous le savons, notre défi est d'améliorer la gestion de notre consommation énergétique. Nous avons six années pour mettre au point des solutions vertueuses qui auront à coup sûr des retombées sur nos infrastructures, nos modes de gestion, notre façon d'appréhender la montagne. Restons à la pointe de notre époque et sachons nous réinventer.

Je vous le rappelle : notre station de Serre-Chevalier est déjà dans cette dynamique, grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes, par la décarbonisation du damage, grâce à des véhicules hybrides (électrique-hydrogène), par ses deux sites équipés d'installations hydroélectriques qui utilisent les réseaux de neige de culture comme pourvoyeur d'énergie. Un plan de sobriété énergétique est déployé depuis 2018, et le domaine skiable entend réduire son empreinte carbone de moitié d'ici 2023, et produire lui-même 50 % de sa consommation électrique d'ici 2025.

Chers collègues, ne manquons pas cette opportunité de nous rassembler derrière un projet qui nous concerne tous, derrière un projet motivant, percutant qui aura, à coup sûr, une empreinte sur notre territoire. Les XVI<sup>e</sup> Jeux Olympiques d'hiver ont eu lieu, en 1992, à Albertville. Vous vous en souvenez encore car cet événement vous a marqués. Alors, travaillons ensemble pour qu'en 2030, nous ayons l'occasion de laisser une trace dans la mémoire de nos montagnes, de ceux qui aiment les gravir, ceux qui aiment les descendre ou simplement ceux qui aiment les contempler. Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Marine. Je passe la parole à Séverine RAMBAUD.

**Madame RAMBAUD**.- Président, chers collègues, la période estivale est toujours une période un peu particulière, le rythme de travail est différent, mais chaque sollicitation est traitée avec le même intérêt et toujours avec le souci de pouvoir y apporter une réponse. Pour cela, avec Jean-Baptiste, nous remercions les collaborateurs de l'ensemble des services qui, toujours, nous renseignent, nous éclairent et nous aident à trouver la meilleure solution.

Cet été, le canton de Tallard a pu compter sur le soutien du Conseil Départemental afin que de nombreuses associations puissent mener à bien leurs projets, en permettant ainsi la tenue de bon nombre de manifestations sur notre territoire.

Le tissu associatif et les fédérations jouent un rôle fondamental pour créer le lien social, pour animer nos villages et sont vecteurs d'économie et d'emplois, en proposant des événements culturels comme par exemple, *A Livres Perchés* à Lardier et Valença, *Les Médiévales* à Tallard ou des manifestations sportives comme le *Gap Racing*, le *Trail* à Châteauevieux, *L'Enduro* à La Bâtie Vieille et les *Championnats de*

*France de parachutisme* à Tallard, encore. Peu importe l'envergure de la rencontre, cela répond à une attente des Haut-Alpins.

Le Conseil Départemental apporte aussi un soutien irremplaçable au quotidien à nos communes. Que ce soit pour satisfaire une intervention d'urgence pour sécuriser un bâtiment lorsqu'une coulée de boue survient, pour combler des nids-de-poule sur une voirie, pour soutenir la création ou l'extension d'une école qui, nous le savons tous, est un évènement majeur dans une commune et qui permet à chaque enfant d'avoir la possibilité d'accéder à la culture et au savoir, en intégrant nos valeurs républicaines : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Il accompagne aussi des parents, parfois désemparés, pour trouver un accompagnement adapté à leur enfant en situation de handicap.

Le Conseil Départemental est au cœur des problèmes du déploiement de la fibre et fait son maximum pour qu'une fracture électronique ne se creuse davantage. Il soutient la ruralité en accompagnant nos agriculteurs, nos artisans et commerçants pour développer les circuits courts et locaux.

Le Conseil Départemental, c'est aussi le secours et la prévention. Il vise à améliorer le quotidien des habitants haut-alpins, en les accompagnant dans une démarche de solidarité territoriale et sociale.

Pour toutes les compétences sus-citées et pour toutes les attributions transversales qui incombent au Conseil Départemental, ce dernier est la collectivité locale qualifiée et identifiée pour guider, conduire et faire aboutir toutes les demandes de proximité.

Chers collègues, les défis sont nombreux, notre mandat est marqué parfois par des moments de joie et de fierté, mais aussi par des moments plus douloureux, en raison d'une actualité locale, nationale ou internationale. Sachons nous montrer à la hauteur de ce pourquoi nous avons été élus : faire vivre la démocratie. Continuons à être des défenseurs de notre territoire, des accompagnateurs pour nos concitoyens, au-delà de nos convictions politiques qui sont des notions de plus en plus éloignées des préoccupations de nos populations. Mais aussi parce que la rénovation d'un bâtiment, l'entretien d'une route, la création d'une crèche, l'accompagnement d'une famille en difficulté n'est pas une affaire politique.

La vie de Conseiller Départemental est riche et passionnante. Elle demande du temps, de l'énergie et souvent, il nous est nécessaire de faire des concessions. La vie familiale et professionnelle est parfois reléguée au second plan, mais nous sommes

toutes et tous ici car nous aimons tout simplement les gens, notre département et notre pays, et toutes et tous, nous avons en commun nos valeurs républicaines. Nous voulons bâtir afin de proposer un avenir à notre jeunesse. Merci, Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci pour ce plaidoyer. Monsieur CANNAT avait demandé la parole.

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je m'associe pleinement aux propos de Marine MICHEL et de Séverine RAMBAUD.

Je voulais revenir sur vos propos introductifs, Monsieur le Président, et sur ceux de Rémi ROUX, au nom de son groupe, au sujet de cet été qui a été un peu catastrophique au niveau des feux. Vos propos sont plutôt rassurants, Monsieur le Président, puisque vous avez parlé du pacte capacitaire de 900 000 €, avec un financement de 60 % de l'État. C'est quelque chose d'inédit, que l'on n'a jamais vu, l'État ne nous a jamais autant aidés.

Ensuite, je voulais aussi remercier les Communautés de Communes – j'ai sollicité Gérard TENOUX, dernièrement - à la fois du Buëch-Sisteronnais, de l'Embrunais-Savinois, de la Commune de Crots, de la Commune de St Bonnet qui ont fait la logistique de nos sapeurs-pompiers. Malgré tout, le compte n'y est pas, même si l'on a eu la solidarité nationale, la solidarité zonale. Nous avons eu un RetEx, hier, en Préfecture, et le coût de ces feux se monte à peu près à 2 M€. Rassurez-vous : je tiens à rassurer Patrick RICOU, ce n'est pas la somme que je vais demander au Département pour équilibrer le budget du SDIS qui est dans le rouge, actuellement. On n'avait pas prévu de feux sur le budget du SDIS et la participation qui nous manque est de 350 000 à 400 000 € sur les 2 M€ du coût de ces feux. Je vois que Patrick note en même temps, donc cela m'encourage pour la prochaine Décision Modificative qui sera avant la fin de l'année.

Merci en votre nom pour vos propos envers nos sapeurs-pompiers volontaires qui travaillaient la journée dans les entreprises et qui, le soir, prenaient le relais pour éteindre les feux. C'était vraiment, pour eux, quelque chose de très bien. Merci aux renforts qui sont venus de tout le grand sud de la France pour aider nos sapeurs-pompiers haut-alpins.

Et pour terminer, je reprendrai les propos tenus par Rémi ROUX par rapport aux services des Routes. Il est vrai que nous avons eu des éboulements, on a même

dû déneiger le Galibier en plein mois d'août, ce qui est plutôt rare. Mais, malgré tous les événements que nous avons eus - je parle du Gioberney ou autres -, nos équipes ont fait face partout. Félicitation à nos services des Routes qui se sont rendus disponibles, bien souvent hors astreinte, pour venir rendre ce service au public.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais dire, et encore merci pour nos sapeurs-pompiers.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Monsieur CANNAT. La parole est à Arnaud MURGIA.

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur les deux sujets que vous avez bien voulu aborder. Le premier, naturellement, celui de la constitution de la SEM Énergies. Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer à quel point c'est un geste fort. D'une part parce que, finalement, nous avons plusieurs acteurs existants dans le département. Nous avons bien entendu EDSB à Briançon, dont nous sommes actionnaires majoritaires et nous en sommes très fiers, le SYME 05 (Territoire d'Énergie Hautes-Alpes) et tant d'autres.

Aujourd'hui, cette SEM Énergies consiste, ni plus ni moins, à nous faire tous travailler ensemble. Je crois que c'est extrêmement important dans un département comme le nôtre où nous savons toutes et tous à quel point, notamment les sujets hydroélectriques, mais pas seulement, les sujets photovoltaïques aussi, sont des enjeux pour notre indépendance.

La Ville de Briançon est, par exemple, autonome à quasiment 50 % de la production de son énergie. Ce sont des sujets dont on voit bien aujourd'hui qu'ils sont de plus en plus d'actualité que d'être indépendant sur les sources de production d'énergie dans le monde dans lequel nous vivons.

Je crois qu'il faudra que tout cela enclenche une dynamique, y compris vis-à-vis des entreprises du BTP qui devront suivre et s'engager pour la création de cette SEM, qui n'a aucune vocation à empêcher la concurrence des uns et des autres, mais à nous faire développer plus de projets et surtout avec une certaine idée de la protection de l'économie locale puisque tout cela doit servir les Haut-Alpins, en termes d'emplois, de développement économique, et bien entendu aussi d'énergies. Je crois que tout cela a beaucoup de vertus. Je voudrais, à titre tout à fait personnel, vous dire que ce n'était pas extrêmement simple, me semble-t-il, d'arriver à mettre tout le monde

autour de la table. Vous l'avez fait, et je crois que c'est à l'image de cette mandature et des consensus que vous arrivez à créer autour de vous. Je voulais vous le dire tout à fait personnellement.

Le deuxième point est de revenir sur la candidature des Alpes françaises aux Jeux Olympiques de 2030, en retraçant un peu l'histoire puisque tout cela est parti du souhait de Renaud MUSELIER, initialement, de candidater au titre de la Région Sud. Je crois que nous étions peu à prendre tout cela, non pas au sérieux mais comme réaliste et réalisable. Et puis, l'histoire s'est accélérée puisque ce n'est pas aux JO de 2034 que nous sommes candidats, mais bien en 2030. 2030 : c'est demain. Et en plus de cela, avec un signe tout à fait historique : c'est une candidature commune aux Alpes du Nord et aux Alpes du Sud.

Je voudrais revenir là-dessus puisque je ne sais pas si nous avons eu comme un complexe, pendant les 30 dernières années, vis-à-vis des Alpes du Nord, consistant souvent à regarder qu'en Savoie, les infrastructures existent, le TGV existe. Stop ! Nous avons une chance historique. Aujourd'hui, nous sommes candidats dans un processus qui va être extrêmement rapide puisqu'à l'été de l'année prochaine, au moment des JO de Paris, nous saurons si les Jeux Olympiques de 2030 se dérouleront probablement soit dans les Alpes françaises, soit en Suède. Cela fait déjà une chance sur deux. Faut-il le dire à toutes celles et tous ceux qui nous écoutent. Et vous avez toutes et tous raison de rappeler à quel point tout cela est une opportunité pour nous, pour les infrastructures, pour la notoriété de notre département, de nos stations et de nos activités que nous voulons défendre.

Mais, je crois que c'est aussi une opportunité pour les Jeux Olympiques. La candidature que nous sommes en train de construire peut être quelque chose que l'on pourrait appeler « l'anti-Sotchi », l'anti-candidature des Jeux Olympiques comme on a pu le voir en Chine ; tout ce que, dans les Hautes-Alpes, nous ne faisons déjà plus, et depuis bien longtemps, pour l'environnement.

Tout cela est une question d'équilibre, et je crois que ce qu'a dit Marine MICHEL est important. La transition écologique dans laquelle nous sommes pleinement engagés, que ce soient nos stations de ski, nos collectivités, ne peut pas, en montagne, amener à dire qu'il ne faudrait plus rien y faire. Il faut continuer à faire, mais il faut faire différemment. Je crois que nous avons absolument toutes les qualités intrinsèques pour arriver à construire une candidature qui soit la plus respectueuse de notre environnement, de nos parcs nationaux, de l'idée que nous nous faisons, depuis

longtemps dans les Hautes-Alpes, d'être respectueux de la nature, tout en continuant à vouloir dresser des perspectives pour habiter en montagne car c'est bien cela, l'enjeu : on veut continuer à habiter en montagne, on veut continuer à y vivre. Chacune et chacun, dans nos villages, sommes conscients qu'un emploi sur deux est lié à la montagne, au tourisme, aux remontées mécaniques, au ski. Je crois qu'une fois que l'on a dit cela, on doit pouvoir saisir cette chance historique.

Nous avons une chance sur deux : c'est quelque chose qui arrive dans l'histoire peut-être une fois tous les 50 ans ; on ne peut pas la laisser passer. Je crois vraiment qu'il faut que nous continuions toutes et tous à mettre de côté l'ensemble des problématiques, à travailler pas à pas, pour arriver à créer le plus grand consensus possible. Il est déjà là chez les élus et les maires. Allons construire cette candidature, dès lors que l'on en connaîtra le détail, au plus près des habitants. Ne laissons pas passer cette chance qui peut être une opportunité d'avenir pour l'ensemble du département et pour toute la région. Je vous remercie.

**Monsieur le PRÉSIDENT**.- Merci, Arnaud. Je passe la parole à Ginette MOSTACHI.

**Madame MOSTACHI**.- Merci, Président. En ce qui me concerne, je veux juste annoncer la Semaine des Aidants, qui aura lieu du 4 au 7 octobre, sur tout notre département. 17 000 aidants dans le département sont recensés. Cette journée permettra le déroulé de plusieurs événements sur notre territoire. Trois grands événements :

- le 4 octobre, à Briançon : ciné-débat ;
- le 6 octobre, à Laragne ;
- le 7 octobre, à Gap.

Le Département s'engage, avec divers partenaires, à soutenir ces aidants. Je vous invite à assister à ces événements qui auront lieu sur Laragne, Briançon et Gap.

**Monsieur le PRÉSIDENT**.- Merci, Ginette. La parole est à Jean-Baptiste AILLAUD.

**Monsieur AILLAUD**.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. Vous y avez fait allusion dans vos propos liminaires et je vous en remercie, tout comme Marine MICHEL, Rémi ROUX et Arnaud MURGIA, et je voudrais, moi aussi, revenir sur la date du 11 août dernier. Ce jour-là, nous étions une dizaine de Conseillers Départementaux à répondre favorablement à l'invitation de notre collègue Vice-président, Arnaud MURGIA, par ailleurs Maire de Briançon, à l'occasion d'une manifestation vouée à lancer cette belle candidature des Alpes françaises aux Jeux Olympiques de 2030.

Dernièrement, au-delà de cette présence symbolique - vous l'avez rappelé - , mais présence pas seulement symbolique dans la cité Vauban, les choses se sont accélérées, et c'est heureux. Nous avons depuis apposé notre signature, pour la plupart d'entre nous, au bas d'une tribune, nous associant à plus d'une centaine d'autres élus du département prenant position en faveur de ces Jeux Olympiques. C'est un fait unique, il faut le souligner, de voir rassemblés dans cette tribune, autour de cette candidature, des élus de toutes les vallées haut-alpines, du Buëch au Briançonnais, de la Vallée de la Durance au Valgaudemar, du Dévoluy au Queyras, du Champsaur à La Romanche, sans oublier le Gapençais, l'Embrunais et l'Argentiérois. Tous les types de communes et d'édiles de notre territoire autour de notre collègue Maire de Gap, notre capitale haut-alpine, tous les édiles des villages plus modestes aux grandes villes ont manifesté leur fort intérêt pour cette candidature aux Jeux Olympiques.

Nous avons donc une suggestion à vous faire avec Séverine, Monsieur le Président : ce jour, ou lors de la prochaine session départementale en novembre, proposez, si vous le voulez bien, le vote par les élus de notre hémicycle - si cela peut avoir un effet, mais cela en a toujours un - d'une motion officielle de soutien à cette proposition d'organisation des Jeux Olympiques derrière les Présidents des Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud MUSELIER, et Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIER, derrière tous les Députés, les Sénateurs, les Conseillers Régionaux des deux Régions, et aux côtés des Maires qui savent ce qu'ils peuvent espérer d'un tel élan.

Cette candidature – il faut le rappeler et le clamer - a du sens pour de nombreuses raisons. C'est la première fois que les Alpes françaises, du nord au sud, du Léman à la Méditerranée, unissent leurs efforts sans une espèce de concurrence stérile, sans doute, contreproductive, assurément. C'est la première fois que nous ne

souffrons – Arnaud l'a rappelé - d'aucun complexe d'infériorité face aux Alpes du Nord car nous leur apportons, dans ce dossier, autant qu'elles nous apportent. C'est la première fois qu'il y a une véritable convergence politique – j'y faisais allusion – allant des communes aux départements des deux régions, et jusqu'au sommet de l'État. Tous souhaitant prendre la balle au bond et se lancer dans l'organisation de ces Jeux Olympiques, suivis par le monde économique qui sait mieux que quiconque combien les Jeux Olympiques peuvent apporter à un territoire.

Il s'agit désormais, pour le CIO (le Comité International Olympique) de déterminer, très prochainement, quelle région du monde organisera ces Jeux Olympiques d'hiver de 2030, dans moins de 6 ans et demi, alors que deux ou trois sites seulement, à l'échelle mondiale, sont candidats pour accueillir la plus belle vitrine des sports d'hiver. Cela majore mathématiquement le pourcentage de réussite de notre candidature. De plus, les Alpes françaises, du nord au sud, dans leur singulière complémentarité, sont les origines des sports d'hiver et, sans prétention aucune, en tire, de fait, une légitimité à l'échelle internationale pleine et indiscutable.

Cette candidature a du sens aussi car elle serait un vecteur de développement économique et touristique, et nous vivons grandement du tourisme. Mais, justement, du fait de la temporalité face à laquelle nous sommes, la proximité de 2030, cette candidature ne permet pas de laisser à penser que nous porterions une atteinte fatale à notre environnement préservé en si peu de temps car il serait illusoire de croire et de faire croire que nous terminerions - ce n'est qu'un exemple - l'autoroute A51 entre Gap et Grenoble en une demi-douzaine d'années.

Nous sommes toutes et tous d'accord pour dire : les Jeux Olympiques, oui ; la préservation de l'environnement aussi. Car il faut notamment améliorer les dessertes ferroviaires - cela a été rappelé - et ce n'est certainement pas antinomique de mettre sur un pied d'égalité, ici, développement économique et organisation d'un si grand évènement sportif, et bien sûr, préservation de l'environnement. Sinon nous n'avons plus qu'à assumer la décroissance, mais ce n'est certainement pas là que nous nous plaçons conjointement, vous l'avez compris.

Aujourd'hui, nous avons toutes et tous une volonté forte de préserver nos espaces naturels et sensibles. C'est là l'intérêt des Jeux Olympiques de 2030 proposés sur six à huit départements et non sur une seule vallée car toutes les infrastructures, ou quasiment toutes, existent déjà. La question ne peut alors se poser qu'en ces termes : devons-nous nous interdire et interdire à notre département, et par

conséquent, à ses habitants qui nous ont confié des responsabilités, toute forme de développement économique et touristique, au motif que les Jeux Olympiques n'auraient que des conséquences négatives ?

Décideurs nous sommes et, en responsabilité, nous devons trouver des chemins de développement de notre territoire pour l'avenir de nos enfants. C'est notre rôle et c'est notre mission. L'engagement pour lequel nous travaillons chaque jour pour le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique, dans cette enceinte ou élus de nos communes, pour celles et ceux qui sont élus dans les communes, doivent-ils être opposés à la candidature des Jeux Olympiques ? Assurément non !

Dans le passé, nous le savons toutes et tous, les Hautes-Alpes ont bien trop souvent laissé passer le train des opportunités. Cette fois-ci, il nous appartient de ne pas rater cette chance unique et historique de mettre notre territoire en avant, nos traditions, d'en montrer ses atouts et ses richesses, en sachant le préserver et en maîtrisant son développement.

Certes, j'ai bien conscience que mes propos reprennent en partie ce qui a déjà été dit, mais cela vaut mieux encore en le répétant. Engageons-nous avec tous les Haut-Alpins, chers collègues, résolument, et en veillant à préserver nos Hautes-Alpes derrière ce beau projet empreint de dynamisme et d'ambition. Merci de votre attention.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien ! Merci, Jean-Baptiste. En fait, ce n'est pas une motion qu'il faudrait que l'on prenne, c'est une délibération. En tout cas, il faudra rappeler à nos quelques amis haut-alpins qui ne partagent pas notre enthousiasme que quand ils écrivent « No JO », ils font une faute d'orthographe impardonnable : il faudrait rajouter un « s », c'est tout.

Gérard TENOUX a demandé la parole.

**Monsieur TENOUX**.- Merci, Président. Rapidement, je souhaitais intervenir sur ce fait majeur qui s'est passé sur le canton de Serres, et qui a été largement évoqué par vous et les collègues, notamment le Vice-président Marcel CANNAT, Président du SDIS. Tout d'abord, remercier les sapeurs-pompiers bénévoles de notre département, mais aussi ceux des départements extérieurs qui sont venus ; remercier l'ensemble de la structure et aussi la présence de Marcel sur le territoire, à ce moment-là.

Je voudrais rappeler aussi combien cela a été compliqué pour les populations locales confinées dans la mairie, confinées dans leur maison, et aussi ce stress de toute la vallée. Remercier la solidarité dont a fait preuve l'ensemble des communes environnantes à ce sinistre.

J'entends ces moyens qui ont été mis en œuvre par l'État pour venir quelque part accompagner, mais il y a un sujet que j'avais abordé dans cet hémicycle, mais sur lequel, de mon point de vue, on ne se penche pas suffisamment, notamment les services de l'État que j'interpelle régulièrement à ce sujet : il s'agit de la prévention de ces risques-là. Aujourd'hui, chacun sait que ce territoire, le département, mais plus particulièrement le territoire que je représente, le sud des Hautes-Alpes, est en danger par rapport aux risques. C'est reconnu par le Colonel des pompiers et tout un chacun. J'ai pris l'initiative, en tant que maire de ma commune, de mettre autour de la table les représentants des pompiers, les services de l'État. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, on sait apporter des moyens pour essayer de mettre un pansement sur quelque chose, mais on a du mal à faire de la prévention. Je pense que la prévention est indispensable. La chance que nous avons eue pour Chanousse est qu'il y avait, à ce moment-là, assez peu de sinistres au niveau national. Donc, l'ensemble des moyens a pu être diligenté. Si, par malheur, une prochaine année, il y a différents sinistres de cette taille au niveau national, il y aura des choix qui seront faits. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une partie de nos massifs qui va brûler. Je crois qu'aujourd'hui, beaucoup en ont conscience. Il est impératif que la prévention soit prise en compte.

Je pense, Monsieur le Président, que vous devriez prendre l'initiative de cette prévention à l'échelle de notre Département parce qu'aujourd'hui, il y a une demande des élus locaux. Les maires de mon canton se sont retournés vers moi, on veut organiser une réunion pour en discuter. Je pense que, comme l'a dit le Vice-président Marcel CANNAT, il y a des problèmes financiers au niveau du SDIS, on peut saluer les moyens qui sont donnés au niveau de l'État, mais je pense qu'il est quand même plus judicieux d'imaginer la prévention.

Je peux vous donner un exemple de ces différentes réunions que j'ai organisées : on en a organisé une, il y a 2 ou 3 ans, sur les terrains de l'ONF, en présence des services de l'État, l'ONF était le grand absent. Sur ce territoire de Chanousse notamment, sur les 130 hectares, je crois que 35 hectares de la forêt

publique ont brûlés. La prévention n'avait pas été faite sur ces massifs, il n'y avait pas de pistes d'accès ; c'est la sécurité civile qui les a faites, et on les a remerciés.

Aujourd'hui, suite à ces travaux d'urgence, les maires sont dans une problématique très terre-à-terre puisque quand on ouvre ces espaces avec des bulldozers, il y a des conséquences sur le ravinement, notamment. Ils se sentent impuissants par rapport à ces risques.

Je pense qu'il est primordial que nous, Conseillers Départementaux, nous puissions organiser ce type de réunions pour qu'au moins, l'ensemble des acteurs soit sensibilisé à cette prévention. Sans quoi, on sait que cela va brûler. Donc, autant vaut-il que l'on y mette un peu des moyens aujourd'hui pour qu'il y ait le moins de dégâts possible dans les prochaines années. En tout cas, aujourd'hui, tout le monde sait que cela va brûler.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Gérard. Mes chers collègues, je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Au préalable, je vous demande d'adopter le procès-verbal de notre réunion du 20 juin dernier. Je mets ce compte rendu aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Patrick RICOU qui va évoquer la Décision Modificative n° 1.

## ◆ VOLUME BUDGETAIRE

### CD-23-09-2073 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - SEPT. 2023

**Monsieur RICOU**.- Merci, Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, rapidement et de manière synthétique. Nous avons examiné cette Décision Modificative (DM) n° 1 de notre Budget, la semaine dernière, en Commission des Finances, et vous avez pu constater par vous-mêmes qu'il n'y avait pas d'éléments majeurs à intégrer.

Les deux caractéristiques principales de cette DM sont, d'abord, et cela fera l'objet d'une délibération, tout à l'heure, l'intégration des résultats liés à la dissolution du SMO THD PACA, qui se traduit pour le Département par une reprise de résultats

et d'excédents de 5,4 M€ (quasiment 3 M€ en fonctionnement et 2,4 M€ en investissement).

Le deuxième élément est en investissement - on le verra tout à l'heure : il s'agit de l'intégration de la majoration des crédits liés à l'accompagnement des collectivités territoriales parce qu'aujourd'hui, - peut-être parce que nous sommes en milieu de mandat – on sent, de la part de nos collectivités locales, une mise en œuvre des projets, et donc des projets qui ont fait l'objet d'un accompagnement du Département. Nous avons donc besoin d'inscrire ces crédits supplémentaires. Ce n'est pas une difficulté, cela signifie que nos communes avancent, que les projets se réalisent, et ce sont des crédits que nous avons bien évidemment prévus dans notre PPI.

En fonctionnement, pas d'éléments majeurs. Le principal abondement qu'il est nécessaire de réaliser concerne les frais de déménagement liés aux Archives Départementales. C'est le rapatriement de nos fonds d'archives qui sont, aujourd'hui, stockés dans l'Isère, à La Bâtie, à Saint-Louis. Ce sont des dépenses que nous devons prendre en fonctionnement. Nous aurions préféré les rattacher à l'opération d'investissement, mais ce sont des dépenses qui sont de nature du fonctionnement. Il nous faut donc abonder ces crédits (330 000 €). Ce sont des crédits que nous engagerons en début d'année, mais nous devons les inscrire, de manière à pouvoir lancer les consultations pour retenir les prestataires qui seront chargés de ce déménagement.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent, pour bon nombre d'entre elles, la conséquence de l'inflation, de l'augmentation des prix de ce qui relève de l'entretien des bâtiments publics, dans nos bâtiments départementaux, dans nos collèges, dans nos cités mixtes (142 000 €), le coût de l'énergie (130 000 €) - là aussi, directement lié à l'inflation -, les subventions aux associations et événements sportifs. Aujourd'hui, nous sommes revenus à un rythme et à une politique en matière d'événements riches sur notre territoire, avec beaucoup d'initiatives. Il est nécessaire d'inscrire 125 000 €, en plus.

Les autres modifications sont tout à fait mineures : 96 000 € sur les contrats de prestations, 60 000 € sur les honoraires et frais d'actes et de contentieux, et 118 000 € sur les autres dépenses. Là aussi, il y a 48 000 € qui sont les admissions en non-valeur, qui feront l'objet d'une délibération, tout à l'heure.

Sur les recettes, hormis l'intégration des résultats du SMO, il n'y a pas d'autres éléments significatifs. Il n'y a pas d'éléments d'inquiétude par rapport à nos recettes. Vous vous souvenez qu'en Budget Supplémentaire, nous avons déjà anticipé la baisse des recettes liée aux droits de mutation. Donc, aujourd'hui, pas d'éléments d'inquiétude de ce point de vue-là.

Concernant l'investissement, sur les dépenses, nous procédons simplement par des réaffectations de crédits, donc il n'y a pas de crédits supplémentaires en dépenses d'investissement. On va voir ces redéploiements dans la diapositive suivante. Et concernant les recettes, il y a l'excédent du SMO (2,4 M€) et 531 000 € de subventions supplémentaires que nous pouvons inscrire.

Rapidement, les réaffectations de crédits : 2,3 M€ de crédits de paiement supplémentaires sur ce qui concerne l'aménagement et la solidarité territoriale. L'essentiel de ces affectations de crédits concerne les aides aux collectivités locales, sur la ligne « Attractivité du territoire » (+1 025 000 €), +500 000 € sur l'aide aux tiers, sur les enveloppes cantonales (c'est simplement remettre le montant global de l'enveloppe à son montant annuel de 1 M€), les aides aux collectivités locales sur l'eau et l'assainissement (500 000 € supplémentaires). Nous voyons qu'en la matière, les projets se réalisent et que les fonds sont appelés par les collectivités locales. C'étaient toujours 2 M€ en moyenne que nous consacrons chaque année sur ce Budget. Il est nécessaire, cette année, de rajouter 500 000 €. Sur l'énergie, forêt, climat, c'est un peu de la même nature : 400 000 € en plus des 650 000 € qui étaient préalablement inscrits. Nous avons subventionné bon nombre de projets en matière d'évolutions énergétiques, de mises aux normes, de rénovations des bâtiments publics. Aujourd'hui, ces projets se réalisent, et c'est tant mieux.

Les autres ajustements sont mineurs ; je ne vais pas m'y attarder.

Nous pouvons financer ces crédits supplémentaires grâce à un redéploiement de crédits en provenance de la ligne « Mobilités » où nous pouvons sans difficultés prélever sur les crédits affectés à la Galerie de La Marionnaise. Nous avons déjà 7,7 M€ d'inscrits, et ce ne sont pas des crédits que nous allons consommer à ce niveau, pour cette année 2023. Nous pouvons donc redéployer 2,9 M€ qui nous servent également à financer le Plan Vélo départemental : un peu plus d'1 M€ réaffectés pour la création de bandes cyclables, la création de chaussées à voie centrale banalisée.

Ensuite, nous pouvons rajouter également les crédits liés aux contrats de plan État-Région sur les carrefours de la Grande Boucle et la rocade de Gap. J'ai rajouté 350 000 €, et 200 000 € de crédits supplémentaires sur les opérations de sécurité, et redéployé quelques crédits liés à des calendriers qui se sont un peu décalés dans le temps, notamment sur la RD 1075 où l'on peut redéployer 400 000 €, et sur les ouvrages d'art sur lesquels nous pouvons redéployer 300 000 €.

À souligner, l'abondement de la ligne « traitement de glissements de terrain » de 600 000 €, consécutivement au glissement de terrain qui avait eu lieu au printemps, sur le site du Gioberney, qui a été parfaitement traité et remis en ordre par nos services puisque la route a pu rouvrir début juillet, comme Marcel CANNAT et vous-même, Monsieur le Président, vous y étiez engagés. Je veux saluer aussi cet élément important pour la vallée du Valgaudemar.

Ensuite, on redéploie également 1,3 M€ sur la ligne « Valorisation et gestion du patrimoine », avec en particulier un redéploiement de crédits, dont nous n'aurons pas besoin cette année, du collège de Laragne, pour 1,555 M€.

Les autres opérations sont des opérations à la marge, donc je ne vais pas rentrer dans le détail.

Si l'on fait la synthèse de cette DM, nous avons, en intégrant les résultats du SMO, un Budget, à l'issue de cette Décision Modificative, en suréquilibre, pour un excédent de 4,954 M€, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pas de point d'alerte sur nos dépenses de fonctionnement pour ce qui relève des gros chapitres relatifs aux solidarités (le RSA, l'APA, le Handicap). Nos crédits ont été bien dimensionnés et évalués au niveau du Budget. Pas de sujet d'alerte également sur nos recettes. Un Budget qui, à ce stade, ne présente pas de point d'inquiétude, pour l'instant.

Concernant le Laboratoire, il s'agit d'opérations d'ordre qui sont des amortissements et des amortissements de subventions. Il n'y a pas de mouvement budgétaire particulier.

Je voudrais dire également qu'au travers de cette DM, nous intégrons les Autorisations de Programme antérieures. Vous savez que nous avons changé de logiciel de finances, en début d'année, et donc il faut que nous intégrions toutes les anciennes Autorisations de Programme, qui s'élèvent à près de 44 M€, dans notre nouvel outil financier.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Monsieur RICOU. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Madame MOSTACHI.

## ◆ COHESION SOCIALE

### CD-23-09-2137 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CARF - CREATION D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION SECTEUR AIDE A DOMICILE - SEPT. 2023

**Madame MOSTACHI**.- Dans le cadre de la convention d'objectifs partagés en faveur des métiers du soin et de l'accompagnement signée en avril 2023, le Conseil Départemental et ses partenaires des services de l'État notamment se sont engagés à accompagner les structures de ces secteurs pour leur apporter une aide au recrutement et à la fidélisation de leurs professionnels.

Pour cela, un plan d'action a été défini par la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation (CARF) qui porte cette convention autour de 4 axes opérationnels, dès 2023.

Une des actions du troisième axe concerne l'accompagnement au recrutement et l'aide à la fidélisation des professionnels par la stimulation des différentes formes de groupement d'employeurs. Elle a pour objectif d'envisager la création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) sur les Hautes-Alpes.

Confortés dans ce projet par l'étude menée en 2022, le Département et l'État souhaitent établir une convention de partenariat pour poursuivre les démarches de mise en œuvre et permettre l'ouverture, en 2024, d'un GEIQ Service Autonomie à Domicile (SAD), porté par les acteurs mobilisés du territoire.

Cette convention, d'une durée de six mois renouvelables, définit les deux volets de la coopération entre les deux entités : accompagnement de la modélisation du projet du GEIQ et accompagnement au démarrage du GEIQ.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de la section 4 de la CNSA relevant de l'appui et de l'accompagnement dans l'ingénierie et le démarrage du GEIQ, apportera un soutien financier global à hauteur de 26 500 €. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations s'engage à mobiliser les crédits nécessaires auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (la DRETS), afin de cofinancer l'ensemble des volets de cette convention.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci. S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix ce rapport.

*(Adopté à l'unanimité)*

Madame MOSTACHI, toujours.

**CD-23-09-2179 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - AVIS RELATIF AU PROGRAMME REGIONAL DE SANTE 2023-2028 - SEPT. 2023**

**Madame MOSTACHI**.- Toujours dans le cadre du Schéma Unique des Solidarités, nous devons donner un avis sur le PRS Santé 2023-2028.

L'Agence Régionale de Santé a l'obligation réglementaire de solliciter un avis de la part de ses partenaires, dans le cadre du nouveau Programme Régional de Santé qui porte sur la période 2023-2028. Avis qui porte sur deux volets : le Programme Régional de Santé (PRS) qui détermine les prévisions d'évolution de l'organisation des services de santé et les objectifs opérationnels pour la période considérée, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) à destination des personnes les plus démunies.

Les points saillants de ces deux volets vous sont présentés dans la délibération, ainsi que la proposition d'avis formulée au nom du Département.

*Le Conseil Départemental autorise le Président du Département à émettre un avis favorable, sous réserve de l'adéquation des moyens mis en place par le Département des Hautes-Alpes, de la prise en compte préalable des dynamiques et des projets territoriaux en amont de la mise en place des nouveaux dispositifs et d'avoir davantage de concertation entre l'échelon régional et l'échelon départemental.*

Sous ces réserves, le Département propose de donner un avis favorable.

**Monsieur le PRESIDENT.**- Très bien. Y a-t-il des commentaires ?  
Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA.**- Merci, Monsieur le Président. Un mot sur ce Programme Régional de Santé 2023-2028 parce qu'il y a quand même un fait à souligner, qui n'est pas arrivé assez souvent par le passé : nous ne sommes pas sur un PRS, chère Ginette, qui supprime des lits. Faut-il le dire ? C'est un changement de paradigme que l'on a rarement connu, ces dernières années. Je le dis parce que le Briançonnais, probablement dû à son histoire et celle des sanatoriums notamment, s'est retrouvé à vivre les quinze dernières années avec suppression de lits, réadaptation du modèle sanitaire et social, et donc de grandes difficultés parce qu'à chaque restructuration d'un établissement de santé, ce sont des emplois et des familles qui sont concernés. J'ai eu moi-même à gérer la reconversion des sites de Montjoie et des Acacias, sans aucune perte d'emploi, et ce n'était pas forcément gagné d'avance. Je me réjouis que ce PRS consacre le système sanitaire, social et de santé tel que nous le connaissons dans le Département des Hautes-Alpes. On oublie souvent que le plus gros employeur du département est la Fondation Edith Seltzer, avec plus de 500 employés. Et on oublie souvent à quel point nous avons une qualité de soins dans notre territoire qui est exceptionnelle.

Je pense que ce que nous avons vécu ces dernières années, notamment avec le Covid qui a mis en évidence la grande difficulté de nos personnels soignants... Je crois que toutes et tous, ici, nous sommes sensibles à la question du grand âge qui nous préoccupe. Il y a bien entendu des choses à améliorer dans ce PRS, et je crois que le travail qui a été mené - et j'en remercie Ginette et l'ensemble des équipes - montre que l'on a encore à travailler avec l'Agence Régionale de Santé. Cela étant dit, on part d'un point de départ qui n'est pas exactement celui, quand on se projette, d'il y a quelques années, et je crois que c'est une bonne nouvelle de la part de l'État que d'avoir compris tout cela. Nous avons de vastes sujets devant nous. Je pense à Briançon, à des sujets qui relèvent directement de l'ARS, comme la réhabilitation et la rénovation de l'EHPAD de l'Étoile des Neiges qui est un vrai sujet de par les difficultés qu'il connaît. En tout état de cause, nous avons aujourd'hui les outils pour construire une collaboration fructueuse avec l'État. Ce n'est pas tout le temps le cas, et quand ce n'est pas le cas, on est les premiers à le dire, et à le dire très fort. Je me disais que

cela faisait du bien, pour une fois, de se dire que l'on parlait sur des bases qui semblaient à la fois saines et pour le moins solides.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci de cette confirmation d'avis. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Toujours Madame MOSTACHI.

**CD-23-09-2195    COHESION    SOCIALE    -    CONVENTION    DE  
SUBVENTIONNEMENT    DU    POSTE    D'ANIMATEUR  
DEPARTEMENTAL FRANCE SERVICES - SEPT. 2023**

**Madame MOSTACHI**.- Nous arrivons à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental dans les Maisons France Services. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux services du plus grand nombre des Haut-Alpins, le Département souhaite renforcer les liens entre ses services (les MDS) et les Maisons France Services, et plus largement l'ensemble des collectivités concernées par le maintien des services de proximité en territoire.

Il propose, à ce titre, de porter le poste de coordinateur des Maisons France Services financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, en lien avec la Préfecture. Un travail en cohésion avec ces deux entités qui sera fort apprécié de tout le monde et facilitera les échanges entre les deux entités.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. S'il n'y a pas d'observations particulières, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2216    COHESION SOCIALE - ADHESION AU NOUVEAU CADRE DE  
FINANCEMENT DE LA CNSA AU TITRE DU BUDGET DE LA  
SECTION IV - SEPT. 2023**

**Madame MOSTACHI**.- A la suite de la transformation de la CNSA en 5<sup>ème</sup> branche Autonomie de la Sécurité Sociale, en 2021, un nouveau cadre budgétaire a été posé. A ce titre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget de la section IV se transforme en budget d'intervention 2023-2026.

A cet effet, le conventionnement bilatéral entre la CNSA et les Départements se transforme en une adhésion par voie d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Dans un objectif de cohérence globale avec la stratégie du Département et les orientations inscrites dans le Schéma Départemental Unique des Solidarités, le Département souhaite poursuivre et cofinancer, à hauteur de 60 000 €, au travers de cette AMI, la promotion de l'accueil familial et le renforcement du soutien aux aidants des personnes en situation de handicap.

L'axe 1, relatif à la stratégie et au pilotage, reste obligatoire et intégralement financé par la CNSA.

Il convient toutefois de préciser que le Département poursuivra ses actions engagées dans l'accompagnement à la transformation de l'offre, en appuyant notamment les SAAD ayant un projet d'internalisation d'une activité de soins infirmiers à domicile pour devenir des services Autonomie dits mixtes, et le renforcement de l'attractivité des métiers, tout en poursuivant les projets déjà engagés dans le cadre de la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation des professionnels des établissements et des SAAD.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Rapport très intéressant. S'il n'y a pas d'observations particulières, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **AUTONOMIE**

**CD-23-09-2030 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REVALORISATION DU TARIF EMPLOI DIRECT ET MANDATAIRE DANS LE CADRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE - SEPT. 2023**

**Madame MOSTACHI**.- Il s'agit d'une revalorisation dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Le Département prend à sa charge une partie des dépenses liées à l'emploi de salariés à domicile par les bénéficiaires de cette prestation, en utilisant les Chèques Emploi Service Universels (les CESU).

Depuis 2016, le tarif horaire de l'emploi direct des mandataires n'a jamais été revalorisé. Ce rapport propose donc une augmentation calquée sur la

revalorisation du Smic, ce qui représente une augmentation du tarif horaire de 16,54 % et le porte en 15,39 € au lieu de 13,20 €.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2110 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONFERENCE DES FINANCEURS - AIDE A LA VIE PARTAGEE - HABITAT INCLUSIF - SEPT. 2023**

**Madame MOSTACHI**.- L'aide à la vie partagée est une prestation individuelle créée pour encourager le déploiement de l'habitat inclusif et financer l'animation de projets de vie sociale et partagée. Relevant du Règlement Départemental de l'Aide Sociale, cette aide est plafonnée à 10 000 € par résident et par an. Elle est cofinancée par la Caisse Nationale des Solidarités pour l'Autonomie et le Département, sous réserve de la signature de l'accord d'habitat inclusif avec la CNSA, la Préfecture et le Département.

L'article 78 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 vient modifier et pérenniser le soutien de la CNSA au titre des dépenses de l'aide à la vie partagée. La CNSA module sa participation financière en fonction de la date de signature des conventions avec les porteurs de projet d'habitat inclusif : 80 % en 2022, 65 % en 2023 et 2024, puis 50 % à compter de 2025.

Ces évolutions réglementaires nécessitent les signatures d'un nouvel accord Habitat inclusif 2023 et de nouvelles conventions avec les porteurs des 15 projets d'habitat inclusif déjà retenus en 2022.

Par ailleurs, à la suite de plusieurs demandes de modification de date d'ouverture d'habitat inclusif, et à des erreurs matérielles dans le montant de l'aide à la vie partagée, les montants de la programmation financière 2023-2029 doivent être réajustés à 100 670 € en 2023, 406 583 € en 2024 et 653 000 € en 2029.

En conclusion, le présent rapport vous propose d'approuver les termes du nouvel accord Habitat inclusif 2023 avec la CNSA et la Préfecture ; d'approuver la nouvelle convention 2023 conclue avec les porteurs de projet d'Habitat inclusif ; et de valider les modifications de la programmation financière 2023-2029 de l'Aide à la vie partagée.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Madame MOSTACHI.

S'il n'y a pas d'observations particulières, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Carole CHAUVET pour nous parler du FSL.

### **INSERTION**

**CD-23-09-2146    COHESION SOCIALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FSL - PLAFONDS EN VIGUEUR - MISE A JOUR DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) - SEPT. 2023**

**Madame CHAUVET**.- Merci, Président. Les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement sont notamment soumises à des conditions de ressources, et donc de plafonds, et à l'application d'un Règlement Intérieur adopté par la délibération du Conseil Général, le 6 juin 2006.

Le comité directeur FSL, réuni le 6 juin 2023, a proposé quelques modifications techniques au règlement et une revalorisation des plafonds, du fait de l'impact de la hausse des prix sur les tarifs, en particulier ceux de l'énergie. La dernière réévaluation date de 2017.

Cette modification permettrait de pallier en partie la crise économique actuelle qui touche un public de plus en plus large.

Il est proposé, ici, d'aligner le plafond sur le minima social le plus élevé, à savoir l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour une personne seule. Le montant sera réévalué chaque année, selon arrêté, suivant les critères sociaux de l'État. Je précise aussi que les autres plafonds ont été réévalués de 3 % pour l'ensemble des ménages des Haut-Alpins.

Je tenais aussi à remercier Ginette MOSTACHI avec laquelle nous avons beaucoup travaillé pour pouvoir réévaluer ces plafonds.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Carole. Merci, Ginette.

S'il n'y a pas d'observations particulières, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Monsieur CANNAT pour nous parler du patrimoine départemental.

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

**CD-23-09-2186 FONCIER ET IMMOBILIER - LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUE - SEPT. 2023**

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, chers collègues, c'est un rapport que je partage avec Maryvonne GRENIER, en charge des collèges. Le Département doit fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance.

Par ailleurs, il attribue des concessions de logement aux personnels de l'État exerçant certaines fonctions dans les collèges.

En dehors des cas visés précédemment, il existe également des logements, soit dans les collèges, soit dans les centres techniques, pouvant être occupés par autorisation d'occupation précaire, moyennant une redevance équivalente à 85 % de la valeur locative.

Cette liste avait été fixée par deux délibérations, en 2014 et 2015. Il s'agissait principalement des fonctions suivantes :

- pour le Département : les agents d'accueil et Ouvriers Professionnels dans certains collèges, du gardien des Archives Départementales, du responsable de l'atelier ou de son adjoint de l'Agence Routière Départementale.

- pour l'État : les personnels de la direction, d'administration, de gestion et d'éducation, éventuellement de santé, dont le nombre est déterminé selon un classement pondéré annuel.

Compte tenu de la reconstruction du collège de Laragne et des Archives Départementales, de la restructuration de certains collèges, de la baisse d'effectifs au collège Mauzan à Gap, de la construction de l'Antenne Technique de Gap en lieu et place des anciens logements de l'Agence Routière Départementale à Patac, de la vente du Centre Technique du Dévoluy, du travail de recensement et de mesurage établi par les services du Département, une mise à jour du tableau des emplois ouvrant droit à une concession de logement et du tableau des logements pouvant être occupés

par convention précaire, est nécessaire. Vous avez ce tableau en annexe de ce rapport.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Madame GRENIER pour nous parler de l'école du Socle à Serres.

### **COLLÈGES**

**CD-23-09-2135    ECOLE DU SOCLE - SERRES - AVENANT N° 2 A LA  
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - SEPT.  
2023**

**Madame GRENIER**.- Merci, Président. Il s'agit effectivement de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique. Vous vous rappelez tous que ce projet de l'école du Socle est né d'une réflexion sur l'avenir du collège de Serres, entre l'Inspecteur d'Académie et les élus du Département, afin de trouver une alternative par le regroupement des écoles maternelles et primaires de la commune et du collège. Il est bon de se souvenir de ce chemin parcouru, qui a été assez long.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Tout à fait !

**Madame GRENIER**.- Une convention a été signée en 2020 afin de réaliser ce projet en partenariat avec la Commune, sous maîtrise d'ouvrage unique départementale. Un premier avenant a été signé en mars 2021, à la demande de la Commune de Serres et en accord avec les différents partenaires pour la mutualisation d'une médiathèque municipale avec l'espace Centre de Documentation et d'Information et la Bibliothèque Centre Documentaire de l'école du Socle. Cette mutualisation permettra de proposer au territoire du Serrois une médiathèque adaptée à ses besoins et de développer son territoire rural.

Ce nouvel avenant n° 2 porte quant à lui sur la nécessité de modifier certains articles de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, à savoir l'estimation prévisionnelle de l'opération au stade de l'avant-projet définitif (environ 16 M€), les

estimatifs prévisionnels à la charge des deux parties contractantes (les pourcentages sont déterminés dans la délibération), les accords d'avance et de remboursement pris entre le Département des Hautes-Alpes et la commune de Serres, la fin de la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'AREA, le calendrier de mise en œuvre des travaux et le calendrier de remboursement annuel, sur 7 ans, de la commune au Département. La fin des travaux est prévue au dernier trimestre 2026.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci beaucoup. 2026, vous avez dit ?

**Madame GRENIER**. - J'ai dit 2026. J'aimerais septembre 2026. En tout cas, j'insiste là-dessus.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Il faudrait faire la rentrée, au moins. On va les forcer à travailler un peu plus rapidement. En tout cas, c'est une affaire qui avance.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je repasse la parole à Monsieur CANNAT, pour vendre des véhicules.

## **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**CD-23-09-2223    AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE - VENTE DE DEUX VEHICULES A L'ASSOCIATION "SOLIDARITE UKRAINE CHAMPSAUR / VALGAUDEMAR" - SEPT. 2023**

**Monsieur CANNAT**. - Tout à fait, Monsieur le Président, chers collègues. L'association Solidarité Ukraine Champsaur/Valgaudemar recueille des familles ukrainiennes arrivées sur le territoire du Champsaur et du Valgaudemar, depuis le début de la guerre avec la Russie. Elle a sollicité le Département pour lui acheter deux voitures qu'elle envisage de mettre à disposition des familles pour assurer leurs mobilités quotidiennes, notamment pour effectuer les démarches administratives, faire les courses, et bien d'autres choses.

Le Département est justement en train d'organiser la vente de ses véhicules et matériels réformés. Certains correspondent à ceux recherchés par l'association. Il est donc proposé d'identifier deux voitures et de les vendre à l'association.

Les véhicules identifiés sont une Peugeot 206, pratiquement neuve, et une Renault Twingo, pratiquement neuve, qui ont 180 000 kilomètres toutes les deux, pour un prix respectif de 2 300 € et 1 800 €.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous allons voir si ce rapport est voté ou pas. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Marine MICHEL pour nous parler du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

## ◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.**

#### **CD-23-09-2191 PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - REFONTE DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES - SEPT. 2023**

**Madame MICHEL**.- Oui, merci, Président. Enfin ! Il s'agit, par ce rapport, de finaliser le processus de refonte du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires initié en 2021. J'en profite pour remercier les services qui ont travaillé sur ce sujet, remercier aussi tous les collègues présents lors des nombreuses réunions sur tout le territoire haut-alpin.

Ce nouveau Plan départemental est rédigé dans le respect du Code des Sports et dans l'esprit des principes de refonte approuvés en février 2022, et dans le prolongement du nouveau règlement intérieur de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires que nous avons adopté en avril 2023, et en lien avec le Schéma départemental du Sport qui est en cours de réfection, actuellement.

Il acte le principe d'un maillage départemental des lieux de pratique des sports de pleine nature dans le département. Plus généralement, il vise à :

- accompagner la montée et le maintien en qualité des sites de pratique, par la mise en place d'une charte de qualité et d'un outil d'évaluation associé pour chaque site. Chaque acteur du territoire a été mobilisé pour réfléchir à cette charte de

qualité et, bien évidemment, le point important a été mis sur la qualité des sites et non plus la quantité.

- promouvoir une offre accessible à tous, notamment aux scolaires, aux personnes souffrant d'un handicap ;

- affirmer l'image sports de nature du département ;

- garantir la sécurité des pratiquants ;

- concilier les fréquentations ;

- améliorer le cadre de vie des habitants en proposant une offre de proximité ;

- soutenir l'activité professionnelle ;

- raisonner l'usage des lieux de pratique, en tenant compte notamment des incidences environnementales ;

- favoriser les approches partagées et coconstruites entre les acteurs sportifs, à travers notamment l'organisation de groupes de travail initiés par le Département sur des sujets particuliers ;

- favoriser l'organisation des pratiques par la coordination et la fédération des acteurs.

Ce travail a été réalisé en lien avec tous les acteurs du territoire et qui, une chose est certaine, servira et sera très efficace pour le développement des sports de pleine nature pour tout le département des Hautes-Alpes.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Marine. Pour réaliser ce programme, des réunions avec tous les acteurs du territoire se sont tenues ; c'est la condition essentielle pour que cela réussisse. Je sais que ce travail a été fait dans de bonnes conditions, je vous en remercie tous, y compris les services du Département.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Marc VIOSSAT pour nous parler du projet de PV Aérodrômes 05.

## **ENERGIE**

**CD-23-09-2125      TRANSITION ENERGETIQUE - PROJET "PV AERODROMES 05" - SEPT. 2023**

**Monsieur VIOSSAT**.- Merci, Président. Il s'agit de se conformer à la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, la loi ASAP, publiée le 7 décembre 2020, qui allongeait à 7 ans, au lieu de 2 ans auparavant, la durée des avances en compte-courant associé apportées par les collectivités pour les projets d'énergies renouvelables. Durée de 7 ans renouvelable une fois. Le Département est concerné par cette évolution législative pour le projet PV Aérodrômes 05. Cela se traduit par l'adoption d'une nouvelle convention qui remplace les précédentes.

Il faut noter que cette évolution est pertinente car la stabilité économique d'une société de projet dédiée à la production d'énergies renouvelables, similaire à PV Aérodrômes 05, était difficilement atteignable au bout de 4 ans (deux fois 2 ans), au regard des délais nécessaires pour percevoir les premières recettes issues de l'électricité produite. Là, nous le verrons au bout de 14 ans (7 ans, renouvelable une fois).

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Marc. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Toujours Monsieur VIOSSAT pour parler de notre projet de création de SEM ENERGIES et de l'approbation, comme je l'ai signalé dans mon propos introductif, du pacte des actionnaires.

*(Monsieur PEYTHIEU quitte à l'hémicycle à 10 h 58)*

**CD-23-09-2217    TRANSITION ENERGETIQUE - CREATION SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - APPROBATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES - SEPT. 2023**

**Monsieur VIOSSAT**.- Par délibération du 20 juin 2023, le Conseil Départemental a procédé à l'approbation des statuts constitutifs de la Société d'Économie Mixte Locale à créer, cristallisant ainsi les points de convergence retenus par les partenaires pressentis, et afin de permettre à l'ensemble desdits partenaires de se positionner sur un projet conforme aux échanges ayant présidé à cette préfiguration.

Pour mémoire, la société projetée est une société anonyme d'économie mixte locale, régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par le Code du

commerce et les dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au cas présent, les projets de statuts ont été, à ce jour, délibérés par les assemblées des personnes publiques, dont les deux actionnaires de référence du collège public que sont le Département et Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes, ainsi que par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes. Ce faisant, les deux actionnaires de référence du collège public ont entendu donner une impulsion décisive au projet.

Le Règlement Intérieur sera approuvé ultérieurement, après avoir été élaboré sur la base des réflexions conduites par le Conseil d'Administration de la société.

En complément des supports juridiques qui procèdent, il y a lieu d'envisager la conclusion d'un pacte d'actionnaires définissant les règles régissant les rapports entre associés, ainsi que les dispositions entreprises en termes de gouvernance de la société.

Ce pacte ne saurait contrevenir aux statuts, aux lois et aux règlements. Contrairement aux statuts qui constituent un support public librement accessible – ce que nous avons voté -, le pacte revêt un caractère confidentiel et ne peut être diffusé, compte tenu de la nature des informations et des dispositions qu'il intègre. Cette exigence de confidentialité émane, outre la nature du pacte en lui-même, d'une sollicitation constante de nos partenaires, notamment du collège des actionnaires bancaires avec, à leur tête, la Banque des Territoires.

Pour concilier cette exigence avec les règles induites par notre processus délibératif, l'usage veut que notre Assemblée habilite le Président à la signature de l'acte de détournement d'un rapport spécifique relatant les éléments et dispositions essentiels au pacte.

Tel est l'objet du présent rapport, étant précisé que le projet de pacte proprement dit peut être consulté par les membres de notre Assemblée, préalablement à l'approbation de la délibération, auprès du Directeur Général des Services du Département.

Les dispositions substantielles de ce pacte, proposées à l'issue des pourparlers entretenus entre nos partenaires, se déterminent sur les responsabilités sociétales de la société, sur le périmètre d'intervention de la société, sur l'équilibre financier et le plan d'affaires de la société, sur la gouvernance de la société. Et là, je rappelle un peu quelques éléments.

Composition du Conseil d'Administration :

- Département des Hautes-Alpes : 3 administrateurs,
- Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes : 3 administrateurs,
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes :  
2 administrateurs,
- Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes : 1 administrateur,
- Caisse des Dépôts et Consignations : 2 administrateurs,
- établissements financiers : 1 administrateur chacun, soit  
3 administrateurs,
- Energie et Développement Services du Briançonnais (EDSB) : 2  
administrateurs,
- Association pour le conseil des entreprises du Bâtiment et des Travaux  
Publics des Hautes-Alpes : 2 administrateurs.

En conclusion, le Conseil Départemental décide donc d'approuver les éléments essentiels du pacte d'actionnaires dont la conclusion doit être associée à la signature des statuts constitutifs, lors de l'Assemblée Générale Constitutive de la société, d'autoriser le Président ou du Département ou son délégué à finaliser le processus de constitution et à signer le pacte d'associés de cette société, avec l'ensemble des partenaires identifiés, et enfin d'habiliter le Président du Département ou son délégué à prendre toute décision et signer tout acte préalable à la constitution de cette société. Merci !

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Monsieur VIOSSAT, de cette présentation d'un rapport où l'on parle d'un pacte d'associés qui est confidentiel. Il faut déployer un trésor d'énergies pour essayer de présenter quand même à l'Assemblée ce qui est contenu dans ce pacte d'associés. En tout cas, nous sommes vraiment sur le bon chemin pour mettre en route cette SEM Énergies et, avec le rapport suivant, on va compléter le tableau.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants (29) – M. PEYTHIEU ne prend pas part au vote)*

*(Retour de M. PEYTHIEU à 11 h 05)*

CD-23-09-2226    **TRANSITION ENERGETIQUE - CREATION SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE TECHNIQUE PERMANENT - SEPT. 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour respecter les règles afin d'éviter des conflits d'intérêts entre les délégués que nous allons désigner pour siéger au Conseil d'Administration de cette SEM, il ne faut pas être présent et encore moins participer à la décision. Je vais donc demander à Patrick RICOU, à Marc VIOSSAT, et peut-être moi-même, et Lionel PARA parce qu'il est dans le Comité Technique, de bien vouloir quitter l'Assemblée. Et je passe les rênes à Maryvonne GRENIER.

(Messieurs BERNARD, RICOU, VIOSSAT et PARA quittent l'hémicycle à 11 h 05)

**Madame GRENIER**.- Il s'agit de terminer la délibération précédente, c'est-à-dire de désigner les membres du Conseil d'Administration et du Comité Technique. Marc l'a rappelé, tout à l'heure, par délibération du 20 juin 2023, le Conseil Départemental a approuvé les statuts constitutifs de la Société d'Économie Mixte Locale Hautes-Alpes Énergies. Il convient à présent de désigner les membres du Conseil d'Administration et du Comité Technique permanent de cette société, à savoir :

Pour le Conseil d'Administration de la Société anonyme d'Économie Mixte « Hautes-Alpes Énergies » : Jean-Marie BERNARD, Président du Département, comme membre de droit prévu par les statuts, Patrick RICOU et Marc VIOSSAT.

Pour le Comité Technique de la Société anonyme d'Économie Mixte « Hautes-Alpes Énergies » : Lionel PARA et Jérôme SCHOLLY.

Je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas de prises de parole.

**Monsieur ROUX**.- Sur le principe, cette SEM Énergies est une bonne chose. Sur le fond, nous adhérons totalement. Sur la représentation au sein du Conseil d'Administration, comme il est d'usage sur d'autres organismes, il aurait été bien que des membres du groupe « Propositions pour les Hautes-Alpes » aient été inclus ou proposés. On imagine que peut-être cela fera l'objet, dans le temps, d'une évolution. On tenait quand même à le signifier.

**Madame GRENIER**.- On prend bonne note.

*(Adopté à l'unanimité des votants (26) – Messieurs BERNARD, VIOSSAT, RICOU et PARA ne prennent pas part au vote)*

*(Retour de Messieurs BERNARD, VIOSSAT, RICOU et PARA à 11 h 09)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci pour ce résultat, et merci à Madame GRENIER.

## ◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE

### EDUCATION

#### CD-23-09-2115 COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2024 - SEPT. 2023

**Madame GRENIER**.- Cette délibération concerne le service de restauration et d'hébergement pour 2024. Je rappelle que le budget du service de restauration et d'hébergement est présenté avec ses propres charges et ses propres recettes. Cela implique que les dépenses pour la consommation des fluides inhérentes au fonctionnement de la restauration et de l'internat soient assumées par les recettes des familles.

Les charges inscrites sont : le coût des denrées, les consommations de fluides, les produits d'entretien et les contrats de maintenance, l'achat de petites fournitures indispensables à son fonctionnement, un crédit pour les imprévus (petits travaux ou remplacements de petits matériels) et un reversement au Département de 10 % des recettes de la restauration et de l'hébergement pour la participation aux charges de personnel.

Actuellement, les collèges subissent la hausse des denrées et arrivent difficilement à maintenir un coût de denrées à 2,50 €. En juin 2023, il était en moyenne, dans les dix collèges, de 2,63 €, à savoir 2,44 pour les plus bas et 2,84 pour les plus hauts.

Afin de faire face à la hausse des prix des dernières semaines, estimée à 16 % environ d'augmentation, tout en maintenant une qualité des repas, un

approvisionnement en produits frais et locaux, et afin de s'assurer que les recettes des familles permettent de faire fonctionner ce budget de chaque établissement de façon autonome, il faudrait augmenter la participation des familles de 12 % et le coût des denrées de 16 %.

Ce n'est pas la décision du Département puisque l'on veut passer le prix du repas de 3,60 € à 3,90 €, soit 8 %. Cela va nécessiter de la rigueur dans la gestion des établissements, mais la rigueur est partout.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Maryvonne. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Toujours Madame GRENIER pour nous parler des actions pédagogiques.

#### **CD-23-09-2120    EDUCATION - ACTIONS PEDAGOGIQUES - REVISION DES MODALITES DE FINANCEMENT - SEPT. 2023**

**Madame GRENIER**.- Il s'agit là de la révision des modalités de financement. Le Département a défini en 2012 les modalités de financement des actions pédagogiques organisées par les collèges publics dont il a la charge, pendant le temps scolaire. C'est une politique volontariste qui permet d'apporter une contribution non négligeable aux collèges et de participer à l'épanouissement des collégiens haut-alpins dans des domaines variés, tels que la culture, le sport, la découverte de la nature, la sensibilisation à la préservation de nos espaces naturels, ainsi que d'aider à la réflexion autour du développement durable.

Ces modalités n'avaient pas été révisées depuis 2012, cependant, face à la crise actuelle qui impacte les établissements scolaires, à cause de l'inflation, il est opportun de revoir certaines aides à la hausse pour pallier ces changements. Vous avez, dans les annexes, l'évolution de ces tarifs.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Rapport suivant : toujours Madame GRENIER.

**CD-23-09-2121    EDUCATION - AIDE A L'EDUCATION - REVALORISATION DU MONTANT DE L'AIDE - SEPT. 2023**

**Madame GRENIER**.- Le Département a proposé d'augmenter les tarifs des familles pour l'accès à la demi-pension et à l'internat des collèges des Hautes-Alpes pour 2024, afin que les établissements puissent bénéficier de recettes plus importantes, nécessaires pour pouvoir faire face à cette inflation.

En compensation, il est proposé d'augmenter le montant de l'aide à l'éducation, ce qui permettra aux familles les moins aisées d'assurer une partie des frais de scolarité, d'hébergement ou de restauration, en complément de la bourse nationale. Cette augmentation peut passer de 15 à 25 %, selon le taux auquel ils appartiennent. Cela compensera une grande partie des 30 centimes d'augmentation des tarifs des repas.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Gérard TENOUX pour nous parler du logement.

**LOGEMENT**

**CD-23-09-1875    HABITAT ET LOGEMENT - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE VEYNES 2023-2026 - SEPT. 2023**

**Monsieur TENOUX**.- Merci, Président. La Ville de Veynes a décidé de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Le périmètre d'intervention de cette opération sera à l'échelle de la commune, avec une priorité sur le centre-ville.

Cette opération permettra de répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans de nombreux volets d'action : urbain, habitat privé et social, logements vacants, développement de l'attractivité du centre-ville et valorisation du patrimoine.

L'opération, prévue sur 3 ans, permettra la réhabilitation de 68 logements privés, dont 50 appartements à des propriétaires occupants et 18 destinés à la location en résidence principale.

Pour rappel, les territoires couverts par une OPAH ne sont pas éligibles aux aides du Programme départemental, le PIG Plus.

Le montant total prévisionnel des aides aux travaux du Département consacré à l'OPAH de Veynes est estimé à 78 000 € sur 3 ans, soit 26 000 € par an.

Au regard de l'intérêt de la démarche de la commune de Veynes pour améliorer les conditions de vie et le confort des habitants, il est proposé d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Un petit retour en arrière : je passe à nouveau la parole à Maryvonne GRENIER.

**CD-23-09-2121    EDUCATION - AIDE A L'EDUCATION - REVALORISATION DU MONTANT DE L'AIDE - SEPT. 2023**

**Madame GRENIER**. - Merci, Président. C'est important : si l'on veut que les établissements fonctionnent en 2024, il faut passer cette délibération.

Le Département a l'obligation de verser une dotation annuelle de fonctionnement à tous les collèges publics dont il a la charge et au collège privé Saint-Joseph. Cette dotation permet de couvrir l'ensemble des charges de l'établissement, en dehors des projets pédagogiques organisés par les enseignants, et du service de restauration et d'hébergement. Ce dernier devant fonctionner de manière équilibrée, à partir des recettes, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Depuis l'année dernière, les critères de calcul ont été révisés pour doter au mieux les établissements, et notamment pallier l'inflation, à travers les dépenses de viabilisation, de maintenance et d'entretien des locaux. Ainsi, en 2023, la dotation a été majorée de 16 % au lieu de 10 % les années précédentes, pour ce qui est de la viabilisation, et de 5 % sur la partie « activités pédagogiques ».

L'analyse des dépenses des collèges en 2023 et la perspective économique de l'année prochaine incitent le Département à proposer une augmentation de 10 % de la dotation - c'est une moyenne - sur la partie « administration et logistique » englobant la viabilisation, la maintenance et l'entretien des locaux.

La pertinence de ce choix est, de plus, confirmée par les demandes en 2023 de dotations complémentaires d'établissement pour lesquelles les tarifs d'électricité et de gaz ont été fortement augmentés.

Ainsi, après avoir accordé, en juin 2023, des dotations complémentaires à quatre collèges, le Département est également sollicité par le collège Simone Veil, à La Bâtie-Neuve. Vous voyez les sommes qui sont données sur la délibération. Globalement, une augmentation de 10 % sur les dotations de fonctionnement.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Madame GRENIER.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Patrick RICOU.

## ◆ FINANCES

### CD-23-09-2097 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS SUITE A LA DISSOLUTION DU SMO PACA THD - SEPT. 2023

**Monsieur RICOU**.- Ce rapport acte l'intégration des résultats, suite à la dissolution du SMO PACA THD. Cette dissolution a fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui porte sur cette liquidation et qui vise à répartir l'ensemble de l'actif et du passif de la trésorerie entre les différents membres du Syndicat.

Pour le Département des Hautes-Alpes, nous devons intégrer un montant global de résultat de 5 423 442 €, avec la répartition suivante : 2 986 216 € en fonctionnement et 2 437 226 € en investissement.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- J'imagine qu'il n'y a pas de commentaires sur cette opération. Je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2105 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION  
DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2023 - SEPT. 2023**

**Monsieur RICOU**.- Un rapport classique, qui vous est soumis chaque année pour acter le montant de la répartition de ce Fonds de Péréquation. Nous sommes sur des montants relativement modestes puisque nous devons répartir 116 880 €, dont 46 752 € pour les EPCI et 70 128 € pour les Communes, en fonction des critères. C'est une somme qui est figée et gravée dans le marbre, que nous répartissons chaque année selon les mêmes modalités. Il vous est proposé d'acter cette répartition.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2106 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION  
DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS  
D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE  
FONCIERE 2023 - SEPT. 2023**

**Monsieur RICOU**.- Nous constatons, à travers ce rapport, la dynamique sur les mutations et celle du marché de l'immobilier sur l'année 2022 puisque c'est ce produit-là que nous sommes amenés à répartir.

Le montant global s'élève à 4 767 716 €. Il est réparti entre les différentes communes, à l'exception des communes de plus de 5 000 habitants, en l'occurrence Gap, Briançon et Embrun, ainsi que les communes classées comme stations de tourisme, donc qui ne sont pas éligibles à cette répartition puisqu'elles perçoivent directement les droits de mutation.

Ce fonds est réparti selon des critères légaux et des critères complémentaires que nous avons actés dans notre Assemblée. L'ensemble de ces critères est : la population INSEE, les dépenses brutes d'équipement, l'effort fiscal, la population DGF, la longueur de voirie, le potentiel financier inversé. Je vous fais grâce de la lecture exhaustive du tableau de répartition entre les différentes collectivités ; il est intégré dans le rapport.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Patrick. Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2155 FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023 - SEPT. 2023**

**Monsieur RICOU**.- Il s'agit, à travers ce rapport, d'acter un certain nombre d'admissions en non-valeur après que toutes les démarches réglementaires aient été conduites par le service de la Paierie Départementale. Il vous est proposé d'acter un montant de non-valeurs pour 48 369,50 €, pour le Budget Principal, et 454,96 € pour le Budget Annexe du Laboratoire.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2219 ACTION DE SOLIDARITE A L'EGARD DE LA POPULATION MAROCAINE - SEPT. 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Dans le cadre de la politique volontariste de solidarité, je vous propose d'apporter un soutien à la population marocaine sinistrée, en allouant une subvention d'un montant de 15 000 €, par l'intermédiaire du Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales, pour marquer notre solidarité envers les Marocains après le séisme de Marrakech et des environs.

S'il n'y a pas de commentaires sur cette proposition, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Valérie GARCIN-EYMEOUD.

**RESSOURCES HUMAINES.**

**CD-23-09-2171    RESSOURCES            HUMAINES            -            CREATIONS,  
TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES -  
SEPT. 2023**

**Madame GARCIN-EYMEOD.**- Le traditionnel rapport de créations, transformations et suppressions de postes, un rapport certes administratif, mais nécessaire, qui souligne la vie de la collectivité. La collectivité travaille, elle a beaucoup de projets, ce qui induit que ce rapport comporte 11 ajustements au tableau des emplois : 3 transformations de postes, 3 créations de postes de contractuel, l'utilisation de 3 supports de postes statutaires vacants et 2 reconductions de postes de contractuels.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2184    RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LE LYCEE DES METIERS SEVIGNE - SEPT. 2023**

**Madame GARCIN-EYMEOD.**- Le développement des relations entre l'école et le monde professionnel est un enjeu fort, inscrit dans les missions du service public de l'Éducation, avec un double enjeu : aider et accompagner les jeunes dans leurs projets d'orientation, en leur permettant de connaître le monde économique et les différents métiers qui s'offrent à eux, et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Nous nous sommes rapprochés, dans ce but, du lycée Sévigné de Gap qui souhaitait développer son réseau de partenaires, afin que la Collectivité puisse accueillir en stage des lycéens et étudiants scolarisés dans l'établissement. Les cursus de formation visés sont les métiers de la restauration, avec les CAP Cuisine, les Bac pro Cuisine, le CAP PSR (Production et Services en Restauration) et le Bac pro PSR.

C'est l'objet de la convention de partenariat proposée. A titre indicatif, il faut retenir que le Département a accueilli dans ses services, au titre de l'année 2022, 74 stagiaires, dont 4 stagiaires gratifiés et 15 apprentis. Cette convention de partenariat est signée avec le lycée Sévigné, et nous allons continuer notre travail avec le lycée Paul Heraud, notamment pour le métier de mécanicien pour lequel nous avons beaucoup de mal à recruter.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaires, je mets aux voix ce rapport.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2211    RESSOURCES HUMAINES - ATTRACTIVITE DES OFFRES D'APPRENTISSAGE - SEPT. 2023**

**Madame GARCIN-EYMEOUD**.- En septembre 2022, nous avons délibéré pour porter à 15 le nombre d'apprentis qui peuvent être accueillis, chaque année, dans les différents services et le Département se positionne résolument en faveur de la formation des jeunes, un sujet que nous suivons avec Maryvonne, dans le cadre de la politique Jeunesse.

Il est proposé dans ce rapport de renforcer encore l'attractivité de nos offres d'apprentissage par des mesures financières et de formation. Nous prenons en charge les frais de déplacement et les frais de repas pour se rendre à deux épreuves, au cours de chaque année scolaire ou universitaire. Nous proposons un contrat dit de transition professionnelle au terme de la période d'apprentissage dans le service dans lequel l'apprentissage a été effectué. Et nous mettons en place un module de formation « culture territoriale » dispensé par le CNFPT, pour donner toutes les chances de garder ces jeunes au sein de notre Collectivité.

Quinze jeunes ont suivi une formation en alternance et, pour l'année à venir, dix services se sont déjà positionnés pour accueillir un jeune étudiant et assurer la fonction de maître d'apprentissage. Actuellement, cinq contrats sont en cours de signature.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci pour ces informations.

S'il n'y a pas de questions particulières, je mets aux voix ce rapport.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Gérard TENOUX.

## **NUMÉRIQUE**

### **CD-23-09-2150 TRANSFORMATION NUMERIQUE - LANCEMENT DES TRAVAUX D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DEPARTEMENTALE DE L'INCLUSION NUMERIQUE 2023-2028**

**Monsieur TENOUX.**- Merci, Président. Dans un contexte de numérisation croissante du quotidien, le Département des Hautes-Alpes souhaite, au titre de la solidarité territoriale et de l'équilibre des territoires, poursuivre les actions entreprises pour l'inclusion numérique, en définissant une stratégie territoriale. Pourquoi une stratégie territoriale ?

Aujourd'hui, nous constatons, avec les animateurs numériques que les collectivités ont recrutés, ici ou là, avec le partenariat que nous avons établi avec Emmaüs Connect, au moment de l'AMEL, que sur l'ensemble du département, il n'y a pas le même niveau de services.

Face à ces enjeux et dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif menée entre 2017 et 2022, aujourd'hui l'État souhaite réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre, avec la réactualisation de la feuille de route « France numérique Ensemble 2023-2027 » présentée par le ministre chargé de la Transition numérique, en avril 2023.

Dans le cadre du premier engagement de cette feuille de route, le Département s'est positionné en tant que collectivité pilote de l'inclusion numérique. Il en découle la rédaction d'une feuille de route territorialisée qui devra répondre aux besoins territoriaux d'accompagnement de citoyens, mais également aux besoins locaux des acteurs du secteur.

À cet effet, un diagnostic sera réalisé prochainement afin d'établir un état des lieux précis des acteurs et initiatives existants sur le territoire en matière d'inclusion numérique.

La feuille de route de l'inclusion numérique des Hautes-Alpes 2023-2028 sera soumise au vote du Conseil Départemental en décembre 2023.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'interventions, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Toujours Gérard TENOUX : la stratégie numérique.

**CD-23-09-2194    TRANSFORMATION NUMERIQUE - STRATEGIE NUMERIQUE  
- PLAN D'ACTION NUMERIQUE TERRITORIAL - SEPT. 2023**

**Monsieur TENOUX**.- J'aimerais revenir quelques instants sur notamment deux délibérations que mon collègue et ami Patrick RICOU a évoquées, notamment l'argent qui revient du SMO, en rappelant que le SMO s'est bien terminé, mais quand même je tenais à remercier tous ceux qui ont travaillé à l'intérieur. Il a été créé en 2012 avec un objectif qui, certes, n'a pas été totalement atteint, mais il y a eu du travail réalisé. Nous avons su saisir cette opportunité, en 2018, de partir sur un nouveau dispositif qui s'appelle AMEL, qui a comme particularité qu'il ne coûte rien aux collectivités, et l'opérateur privé déploie la fibre optique. Et nous nous sommes retrouvés, tout naturellement, avec un syndicat mixte qui n'avait plus un grand objectif puisque le privé se substituait au public, mais avec la particularité d'avoir un bon compte en caisse, c'est-à-dire à peu près 20 M€. Je tiens à remercier aussi les élus, dans cet hémicycle, qui ont pris cette décision, cette voie pas facile à prendre puisqu'aujourd'hui, on reproche souvent l'empilement des strates du millefeuille administratif. Mais, quand il s'agit de fermer quelque chose, c'est beaucoup plus compliqué. En tout cas, je tiens à remercier tous ceux qui ont pris des décisions politiques, et les services de notre Conseil Départemental, sous la houlette de notre Directeur Général des Services, pour pouvoir discuter. Il a fallu discuter de ce partage.

Aujourd'hui, dans la délibération que nous avons adoptée, c'est un peu plus de 5 M€, mais finalement, ce sera légèrement plus de 6 M€ au terme de celle-ci ; ce n'est pas neutre. Donc, 6 M€ qui vous sont proposés aujourd'hui, c'est un plan d'action numérique territorial pour pouvoir travailler sur les prochaines années sur les actions qui seront à l'intérieur de celles-ci, et Dieu sait qu'il y a bon nombre de possibilités extrêmement transversales. On peut penser à la santé, à l'intelligence artificielle, à la transformation de nos politiques publiques. L'idée est de pouvoir travailler sur ce Schéma, dans les prochaines années, et aujourd'hui, d'acter ce principe de Plan d'action numérique territorial.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Monsieur PARA, vous avez la parole.

**Monsieur PARA**.- Je ne dois pas bien lire parce que, à la page 644, la participation est 3 975 M€ ? C'est 3 milliards 975 millions ? Il n'y a pas une erreur de frappe ? Sinon, je ne vote pas.

**Monsieur TENOUX**.- Non, ce ne sont que 3 M€. Il manque la virgule. Ceci dit, vous faites bien de le relever. Sur les 6 M€ récupérés, il n'y aura que 4 M€ affectés à ce Plan d'action numérique territorial.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On a besoin d'évoluer et de mettre en place des outils pour accompagner cette transition numérique. Bravo pour cette initiative, et il faut travailler pour mettre ce produit en place.

S'il n'a pas d'autres interrogations, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **DIVERS**

**CD-23-09-2083      AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME  
EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2024 - SEPT. 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour 2024, je vous propose les désignations de Jean-Baptiste AILLAUD, Claire BARNEOUD, Marcel CANNAT, Carole CHAUVET, Valérie ROSSI.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

*(Monsieur PARA quitte l'Hémicycle à 11h34)*

**CD-23-09-2084 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - DEUXIEME TRIMESTRE 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Rapport traditionnel sur les délégations de signature que vous m'avez consenties pour le deuxième trimestre 2023, pour toutes les opérations qui concernent la préparation, l'exécution, le règlement des marchés, des accords-cadres et des marchés subséquents. Vous avez la liste.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants (29) – Monsieur PARA ne prend pas part au vote)*

*(Retour de Monsieur PARA à 11h35).*

**CD-23-09-2133 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - COMMISSION DE MEDIATION (COMED) DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous propose de désigner, en tant que titulaire, Carole CHAUVET et, en tant que suppléants, Gérard TENOUX et David BLANC.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2200 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SECOND TRIMESTRE 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- L'état récapitulatif des contentieux pour le second trimestre 2023 concerne :

- au Tribunal pour enfants : une requête pour un mineur non accompagné ;
- au Tribunal Administratif : deux requêtes de contentieux sociaux ;
- au Tribunal Judiciaire : une requête de contentieux social.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2201 MANDAT 2021/2028 - MODIFICATION DES FORMATIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET D'ETUDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - SEPT. 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il convient de modifier la composition de la Commission de Travail « Cohésion Sociale », notamment de retirer Valérie ROSSI et Marcel CANNAT de la liste des membres.

Je donne lecture des membres siégeant désormais au sein de la Commission Travail et Cohésion sociale :

Carole CHAUVET, Présidente, Béatrice ALLOSIA, Catherine ASSO, Claire BARNEOUD, Evelyne COLONNA, Ginette MOSTACHI, Françoise PINET, Séverine RAMBAUD, Anne TRUPHEME, Joël BONNAFFOUX, Daniel GALLAND, Christian HUBAUD, Arnaud MURGIA, Lionel PARA, Éric PEYTHIEU, Rémi ROUX, Gérard TENOUX, Marc VIOSSAT.

Je vous demande de vous exprimer sur cette composition.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2208 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION (CDEI) - SEPT. 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il est proposé de désigner les membres de notre Assemblée qui siègent dans cette commission par l'intermédiaire de Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI et Anne TRUPHEME, en tant que titulaires. On propose, en tant que suppléants, Françoise PINET, Rémi ROUX et Gérard TENOUX.

Si vous voulez bien vous exprimer,

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-23-09-2209 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CDIAE) - SEPT. 2023**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il est proposé de désigner Carole CHAUVET en tant que titulaire, et Anne TRUPHEME en tant que suppléante.

*(Adopté à l'unanimité)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous propose de désigner Bernadette SAUDEMONT en tant que titulaire et Éric PEYTHIEU en tant que suppléant.

**Monsieur MURGIA**.- Je veux juste vous informer que nous allons aussi réélire un représentant des Parcs nationaux du Massif des Alpes, et que j'aurai probablement l'honneur d'en être le représentant, avec une suppléante de très grande qualité puisque ce sera Madame le Maire de Vallouise-Pelvoux. Ce qui signifie que le Département des Hautes-Alpes sera quadruplement représenté. Je voulais vous le dire parce que j'en suis plutôt heureux, pour tout vous dire.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Félicitations ! Il faut voter ce rapport.

*(Adopté à l'unanimité)*

Nous avons terminé nos travaux de la séance plénière. Je vous accorde une pause de 5 ou 10 minutes, et je vous invite à revenir pour la Commission Permanente.

Merci à vous tous.

*(La séance est levée à 11 h 40)*

La Secrétaire de séance

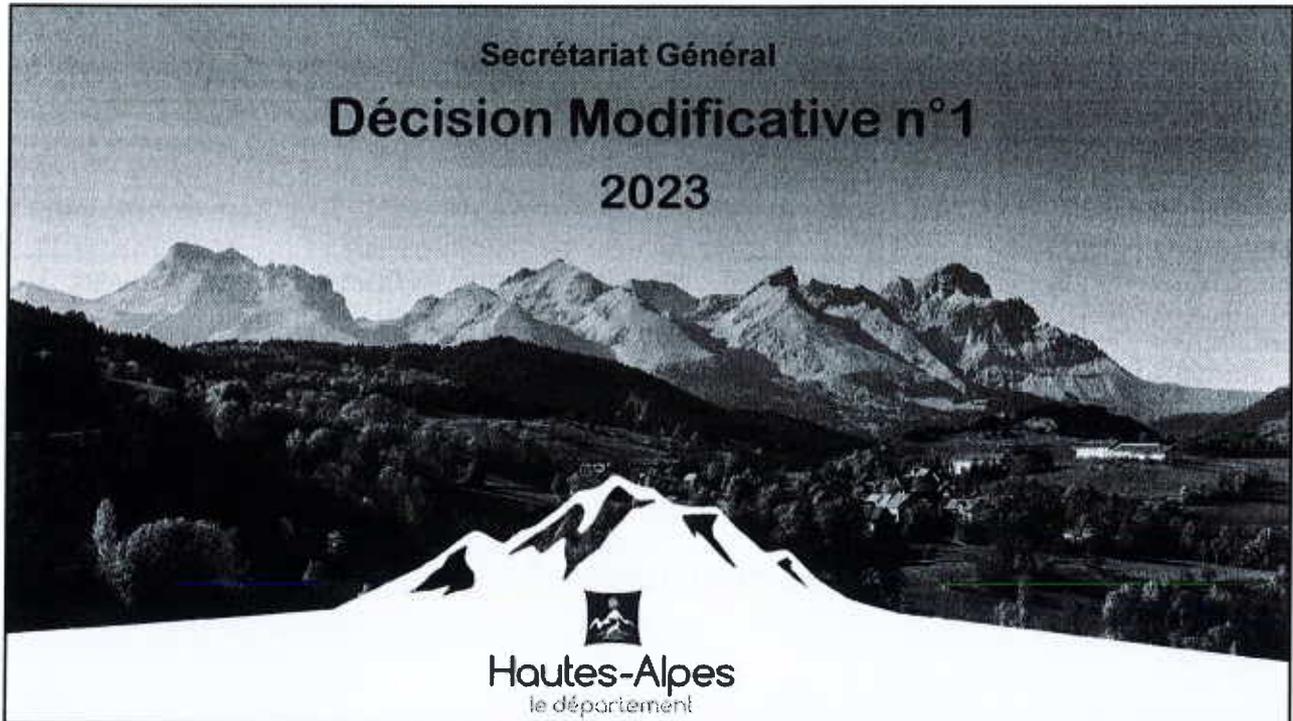


Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du  
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD



1

## SOMMAIRE

- 1 **Les opérations exceptionnelles de la DM**
- 2 **Budget principal : Les chiffres clés du fonctionnement**
- 3 **Budget principal : Les chiffres clés de l'investissement**
- 4 **Budget principal : ZOOM sur les dépenses d'investissements par politiques & opérations**
- 5 **Budget principal : PPI - Les mouvements d'AP**
- 6 **Budget principal : Synthèse**
- 7 **La DM1 : Le budget du Laboratoire**
- Annexes**
  - A – Détail des dépenses de fonctionnement
  - B – Détail des autorisations de programme : par politique & programme
  - C – Détail des mouvements d'AP : par politique & opération

Pa. 2

2

## 1 - Les opérations exceptionnelles de la DM

=> Liquidation du SMO PACA THD

Arrêté n°2023-04 portant liquidation du syndicat mixte ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit » du 26 avril 2023

**Impact** : Reprise de l'actif et du passif ainsi que de la trésorerie répartis entre les membres dont le CD05 selon la balance de reprise fournie par la préfecture.

- Résultat de fonctionnement repris = 2 986 216,41 €
- Résultat de d'investissement repris = 2 437 226,38€

Pa. 3

3

## 2 - Budget principal : Les chiffres clés du fonctionnement

**Dépenses de fonctionnement :** 1 002 269,50 €

Dont :

- Frais de déménagement :	330 000 €
- Entretien bâtiments publics :	142 000 €
- Energie /Électricité :	130 000 €
- Subv. Pers. Droit privé :	125 000 €
- Contrats Prestations :	96 600 €
- Honoraires Frais d'actes	60 000 €
- Autres dépenses	118 670 €

**Recettes de fonctionnement :**

2 988 216,41 €

Dont :

- Reprise résultat 2022 SMO PACA THD	2 986 216,41 €
- Ventes marchandises Aérodomes	2 000 €



**Excédent de fonctionnement : 1 985 946,91 €**

Cf : détail en annexe A

Pa. 4

4

### 3 - Budget principal : Les chiffres clés de l'investissement

Une Décision modificative consacrée à une réaffectation des crédits d'investissements existants sans demandes complémentaires :

**Dépenses d'investissement : 0 €**

**Recettes d'investissement : 2 968 226,98 €**

Dont :

- Reprise résultat 2022 SMO  
PACA THD **2 437 226,38 €**  
- Subventions d'investissement **531 000 €**

**Excédent d'investissement : 2 968 226,98 €**

**Zoom sur la réaffectation des crédits par politique & opération**

Pa. 5

5

### 4 - Budget principal : ZOOM sur la ré-affectation des crédits d'investissements

Niveau	Libellé	CP Avant DM	CP en + DM
Pof. Sect.	<b>Aménagement et solidarité territoriale</b>	<b>6 057 713,03</b>	<b>2 386 663,52</b>
Opération	P0150002 - DB - Développement du micro-éolien sur le patrimoine départemental	8 400,00	20 000,00
Opération	P0060001 - DDAT - Aides aux tiers développement agricole	50 000,00	60 000,00
Opération	P0070002 - DDAT - Aides aux collectivités pour le développement de l'attractivité du territoire	1 108 500,00	1 025 932,17
Opération	P0070004 - DDAT - Cinémathèque de montagne	80 000,00	-25 932,17
Opération	P0070011 - MGSB-TA - Grands cols	1 140 222,90	-58 500,00
Opération	P0130004 - MGSB-TA - Aménagement des sites communs ENS ESI	110 999,55	-54 836,48
Opération	P0130005 - MGSB-TA - ESI ENS - Aides aux tiers	250 000,00	20 000,00
Opération	P0090001 - SAT - Aides aux tiers (EC)	500 000,00	500 000,00
Opération	P0080006 - SEAU - Aides aux collectivités AEP/ASS	2 000 000,00	500 000,00
Opération	P0150005 - SEFC - Aides aux collectivités énergie, forêt, climat	650 000,00	400 000,00
Opération	P0300014 - AFA - Gap-Tallard - Aménagement voirie Zone Sud (HT)	159 590,58	-15 000,00
Opération	P0300063 - MAFA - Aspès sur buëch - Remplacement eau chaude sanitaire camping (HT)	0,00	15 000,00

*Les principales opérations abondées :*

- Aides aux collectivités – Dév. terri. **+ 1,02 M€**  
- Aides aux tiers (EC) **+ 0,5 M€**  
- Aides aux collectivités (AEP/ASS) **+ 0,5 M€**

Pa. 6

6

#### 4 - Budget principal : ZOOM sur la ré-affectation des crédits d'investissements

Niveau	Libellé	CP Avant DM	CP en + DM
Pol. Sect.	Mobilité	17 367 559,49	-1 000 000,00
Opération	P0480002 - ATB - PLAN VELO - RD1091-Bandes cyclables Lauraret	1 025 076,34	550 000,00
Opération	P0480004 - ATSB - PLAN VELO - Chaussées à Voie Centrale Banaldés	198 415,00	440 000,00
Opération	P0480007 - DDRA - Autosop organisé	120 000,00	-40 000,00
Opération	P0480011 - DDRA - Plan Vélo Départemental	1 407 807,53	100 000,00
Opération	P0480017 - SI - Contribution au développement des infrastructures ferroviaires	0,00	200 000,00
Opération	P0480019 - DRA - PLAN VELO - Acquisition de vélos	60 000,00	10 000,00
Opération	P0480004 - SI - RD 1075	3 201 162,86	-400 000,00
Opération	P0410006 - SI - Galerie de la Marionnaise	7 694 188,98	-2 800 000,00
Opération	P0490021 - SI - CPER	500 000,00	350 000,00
Opération	P0490024 - SI - Opérations de sécurité	49 500,00	200 000,00
Opération	P0500013 - SI - Confortement des ouvrages d'art	1 567 530,27	-300 000,00
Opération	P0500016 - SI - Réparations ponctuelles sur les ouvrages d'art	118 723,66	100 000,00
Opération	P0520019 - SI - Traitement de glissements de terrain	1 425 076,75	800 000,00

Les principales opérations réduites :

- Galerie la marionnaise - 2,89 M€

Les principales opérations abondées :

- Plan vélo + 1,11 M€  
- Traitement glissement de terrain + 0,6 M€

Pa. 6

7

#### 4 - Budget principal : ZOOM sur la ré-affectation des crédits d'investissements

Niveau	Libellé	CP Avant DM	CP en + DM
Pol. Sect.	Valorisation et gestion du patrimoine	19 643 905,52	-1 386 683,52
Opération	P0670007 - DB - ACTEE Bâtiments Départementaux	50 748,00	45 000,00
Opération	P0670021 - DB - Grosses réparations et mise en conformité	221 830,07	15 000,00
Opération	P0670034 - DB - Réhabilitation-extension du bâtiment des archives départementales	10 831 259,73	-75 000,00
Opération	P0670038 - DB - Sauvetage de la Chapelle du château de Lesdiguières	225 225,70	15 000,00
Opération	P0680019 - DB - Grosses réparations et urgences	201 678,05	50 000,00
Opération	P0680025 - DB - Restructuration collège de Laragne	7 298 808,73	-1 555 000,00
Opération	P0680030 - SEDUC - Cités mixtes	377 252,24	360,00
Opération	P0680036 - SEDUC - Renouvellement matériel et mobilier	90 360,00	24 640,00
Opération	P0700008 - SFI - Acquisitions foncières	346 743,00	93 336,48

Les principales opérations réduites :

- Restructuration collège - Laragne - 1,55 M€

Pa. 6

8

## 5 - Budget principal : Synthèse

Il est proposé une décision modificative en suréquilibre aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, telle que :

Excédent d'investissement	2 968 226,38 €
Excédent de fonctionnement	1 985 946,91 €
<b>Excédent total</b>	<b>4 954 173,29 €</b>

Synthèse DM 09/2023 - Budget PRINCIPAL					
	AP	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses (CP)	Recettes (CP)	Dépenses (CP)	Recettes (CP)
Mouvements réels	43 906 171,77 €	0,00 €	531 000,00 €	1 002 269,50 €	2 000,00 €
Reprise résultat SMO PACA THD - 002					2 986 216,41 €
Reprise résultat SMO PACA THD - 001			2 437 226,38 €		
<b>Total</b>	<b>43 906 171,77 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 968 226,38 €</b>	<b>1 002 269,50 €</b>	<b>2 988 216,41 €</b>

Pa. 8

9

## 6 – DM 1 : Le budget du Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire

Synthèse DM 09/2023 - Budget LDVHA					
	AP	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses (CP)	Recettes (CP)	Dépenses (CP)	Recettes (CP)
Mouvements réels	- 4 985,60			★ 0,00 €	
Mouvements d'ordre		15 450,00 €	8 262,00 €	8 262,00 €	15 450,00 €
Virement à la section d'investissement - 023				7 188,00 €	
Virement de la section de fonctionnement - 021			7 188,00 €		
<b>Total</b>	<b>-4 985,60 €</b>	<b>15 450,00 €</b>	<b>15 450,00 €</b>	<b>15 450,00 €</b>	<b>15 450,00 €</b>

★ Réaffectation de 150 € du chapitre 65 vers le chapitre 68.

Dotations aux amortissements  
complémentaires + Reprise  
subvention perçue

Pa. 9

10

# Annexes

## A - Détail des dépenses de fonctionnement

Synthèse - Dépenses réelles de fonctionnement par chapitre et article				
Imputation	Niveau	Libellé	Situation N CP	Propositions des services CP en +
Fonctionnement	Secteur		10 784 322,97	1 002 209,50
<b>011</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>6 167 903,97</b>	<b>467 100,00</b>
00612	Article	Énergie - Électricité	470 385,80	130 000,00
00620	Article	Autres fournitures non stockées	134 434,05	4 400,00
011	Article	Contrats de prestations de services	4 110 500,00	314 400,00
014	Article	Charges locatives et de copropriété	64 000,00	3 000,00
016221	Article	Équipements publics	291 305,61	142 000,00
016228	Article	Autres bâtiments	10 620,00	1 000,00
0180	Article	Autres frais divers	362 366,32	20 000,00
0227	Article	Frais factés de contentieux	80 000,00	0,00
0229	Article	Divers	19 357,17	20 000,00
0230	Article	Divers	21 125,00	19 000,00
0255	Article	Frais de déménagement	0,00	130 000,00
0293	Article	Frais de nettoyage des locaux	512 600,00	19 000,00
0208	Article	Autres	64 600,00	17 000,00
03613	Article	Taxes foncières	93 200,00	3 000,00
037	Article	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	89 646,00	2 000,00
<b>05</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 446 419,00</b>	<b>534 959,58</b>
05111	Article	Famille et enfance	88 600,00	411 000,00
05131	Article	Bourses	278 000,00	20 000,00
0547	Article	Créances attachées au personnel	100 000,00	44 734,00
0542	Article	Créances diverses	63 000,00	3 331,41
055111	Article	Établissements publics	2 487 162,00	182 667,00
0558	Article	Autres participations	3 076 421,00	-19 505,00
057310	Article	Autres groupements	335 124,00	-10 505,00
057301	Article	Autres établissements publics locaux	699 539,00	182 767,00
05708	Article	Autres personnes de droit privé	8 017 065,00	726 000,00
<b>07</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>160 000,00</b>	<b>210,00</b>
073	Article	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	210,00

# Annexes

## B - Détail des autorisations de programme : Politique / Programme

Politique	AP totales	2023 CP	2024 CP	2025 CP	2026 CP	2027 CP	2028 CP	2029 CP
<b>Autonomie des personnes</b>	<b>880 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	-	-	-	-	<b>480 000,00</b>	<b>360 000,00</b>
règlement	480 000,00	40 000,00	-	-	-	-	260 000,00	180 000,00
Subventions et actions collectives - Autonomie des personnes	400 000,00	-	-	-	-	-	200 000,00	200 000,00
<b>Politique de</b>	<b>3 411 488,40</b>	<b>1 045 005,73</b>	<b>665 981,24</b>	<b>701 040,40</b>	<b>53 188,00</b>	<b>286 976,31</b>	<b>1 137 136,41</b>	<b>22 104,32</b>
Modernisation et conservation du patrimoine aéronautique	1 347 186,57	967 734,67	628 485,25	186 540,40	18 688,00	281 112,19	1 086 520,31	525,49
Sécurité, entretien et exploitation des aérodromes	264 278,83	77 306,09	88 600,00	34 500,00	34 500,00	5 663,51	31 010,00	21 778,83
<b>Mobilité</b>	<b>253 528 082,30</b>	<b>48 486 956,91</b>	<b>81 178 842,05</b>	<b>39 231 878,99</b>	<b>27 190 138,02</b>	<b>23 153 837,50</b>	<b>62 292 452,59</b>	<b>6 904 943,85</b>
Aménagement RD 182 Vallée de l'Avre et RD 3008 ACCES LEBAYE	10 049 780,00	700 000,00	2 350 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	1 430 000,00	1 569 780,00	-
Aménagements RD 1075	20 258 927,41	3 801 162,88	2 600 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	2 000 000,00	3 149 892,47	107 472,08
Aménagements RD 1093	56 497 226,29	8 248 050,83	12 000 000,00	12 140 000,00	12 557 000,00	4 000 000,00	7 501 728,58	50 188,88
ARD	11 758 900,00	1 510 000,00	2 207 500,00	1 657 500,00	1 603 500,00	1 607 000,00	1 018 900,00	-
Classements et déclassements	1 400 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00	-
Concessions divers	2 684 887,37	1 273 017,57	250 000,00	83 532,43	-	-	1 038 017,57	-
Désaffectation ou autre du département	-	-	-	-	-	-	-	-
Gisement Parc de Four	1 861 147,43	31 967,98	-	-	-	-	1 713 815,88	111 303,75
Infrastructures aéronautiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilités alternatives	14 347 002,15	4 988 288,08	1 040 220,40	1 506 384,19	539 899,86	500 000,00	2 849 249,02	3 821 343,82
Modernisation et sécurisation du réseau	25 508 296,48	1 767 873,40	3 499 088,81	2 738 000,00	1 188 738,00	3 090 258,88	6 814 521,71	2 688 026,66
Ouvrages d'art	17 394 814,78	1 283 739,30	2 100 000,00	2 167 945,00	2 000 000,00	1 405 438,08	6 388 750,28	119 502,17
Recherches et entretien de voirie	62 790 445,73	11 850 004,65	8 922 076,84	8 884 183,57	8 957 322,92	5 772 876,75	16 306 823,28	87 277,54
Risques naturels	18 065 930,38	3 296 130,01	4 600 000,00	4 100 000,00	2 200 877,18	3 000 000,00	3 522 167,25	85 503,81
Signalisation et équipements de sécurité	4 908 777,60	860 674,12	810 000,00	730 324,00	760 000,00	578 542,51	1 077 006,61	182 887,87
Travaux imprévus et Urgents	4 242 386,58	884 104,06	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	1 130 945,56	7 836,87
<b>Recouvrements</b>	<b>21 039 194,40</b>	<b>4 270 482,45</b>	<b>2 903 580,00</b>	<b>2 833 500,96</b>	<b>2 833 500,00</b>	<b>2 058 500,00</b>	<b>4 812 281,00</b>	-
Communication	990 000,00	180 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-
Moyens généraux	822 000,00	188 610,66	110 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	152 410,11	-
Ressources Humaines	427 384,40	100 000,00	30 000,00	50 000,00	50 000,00	30 000,00	127 384,40	-
SDS	1 600 000,00	400 145,60	200 000,00	300 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-
Transformation numérique	17 883 806,00	3 423 726,19	2 501 500,00	2 453 500,00	2 435 500,00	2 278 205,00	4 442 478,73	-
<b>Éducation, culture, jeunesse et sport</b>	<b>12 996 531,91</b>	<b>2 119 134,58</b>	<b>1 748 976,00</b>	<b>1 603 600,00</b>	<b>1 699 845,86</b>	<b>1 660 300,00</b>	<b>3 117 043,06</b>	<b>557 152,90</b>
Archives départementales	420 403,39	109 523,81	33 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00	38 579,58	-
Bibliothèque départementale	519 923,28	51 000,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00	52 321,28	-
Éducation	7 668 000,00	1 736 790,77	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 815 217,12	-
Musée départemental	734 983,28	39 500,00	35 500,00	35 500,00	35 500,00	35 500,00	39 083,78	-
Recources des arts	609 288,45	140 300,00	125 474,00	65 000,00	85 000,00	85 000,00	148 994,05	-
Séjour sur politiques de développement du sport	403 000,00	248 000,00	-	-	-	-	251 910,00	-
Vic associative	3 292 332,90	499 000,00	399 000,00	388 100,00	394 345,86	383 000,00	780 514,34	357 152,90

<b>Valorisation et gestion du patrimoine</b>	<b>105 617 875,61</b>	<b>31 471 258,90</b>	<b>18 990 616,37</b>	<b>17 302 966,53</b>	<b>10 990 281,06</b>	<b>6 595 132,18</b>	<b>15 394 923,19</b>	<b>4 872 697,36</b>
Bâtiments départementaux	39 810 543,19	14 671 978,15	5 420 526,37	4 945 302,43	5 291 756,47	1 544 412,73	6 011 227,51	56 439,53
Collèges	63 033 992,43	15 953 586,47	11 229 090,00	12 043 354,20	5 522 524,61	2 784 729,45	8 695 895,61	4 726 411,89
Foncier et immobilier	2 568 339,99	850 694,28	236 000,00	286 000,00	236 000,00	236 000,00	622 799,77	90 845,94
Graviers des rivières bordières	225 000,00	25 000,00	45 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	65 000,00
<b>Aménagement et solidarité territoriale</b>	<b>136 405 208,96</b>	<b>19 710 306,05</b>	<b>20 339 177,06</b>	<b>15 543 743,33</b>	<b>13 038 894,63</b>	<b>13 770 962,11</b>	<b>30 748 147,62</b>	<b>23 303 976,14</b>
Agriculture et forêt	3 134 873,90	540 000,00	506 120,38	119 221,08	50 000,00	7 908,61	1 116 547,93	734 871,90
Attractivité du territoire	59 164 963,26	5 741 712,90	10 500 000,00	8 584 026,77	6 411 768,39	6 600 000,00	14 519 660,34	8 807 785,06
Eau	20 395 983,37	2 730 000,00	2 230 000,00	2 230 000,00	2 227 161,58	2 230 000,00	3 962 838,42	4 795 383,37
Enveloppes cartonnées	9 222 132,68	1 000 000,00	1 111 250,25	983 197,48	93 124,75	94 000,00	2 110 120,94	2 100 054,18
Habitat et logement	3 477 731,23	700 000,00	650 000,00	687 680,00	300 000,00	250 000,00	612 360,00	277 731,23
Installations d'urgence des collectivités	2 279 753,37	1 000 000,00	282 274,60	159 656,00	300 000,00	300 000,00	758 069,40	179 753,37
Patrimoine et aménagement touristique	3 283 069,26	451 163,07	350 000,00	350 000,00	450 000,00	450 000,00	864 104,43	467 792,26
Services à la population	11 495 557,24	1 600 000,00	894 131,26	1 000 000,00	893 471,20	1 048 983,28	2 978 703,17	3 296 557,24
Transition énergétique	15 751 419,53	5 107 420,08	7 950 000,00	85 000,00	493 245,71	850 000,00	2 526 854,21	1 454 092,33
Vie communale	9 919 732,12	1 500 000,00	1 000 000,00	580 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 639 389,00	3 200 343,12
<b>Total général</b>	<b>533 868 339,56</b>	<b>102 143 159,60</b>	<b>85 827 092,75</b>	<b>76 806 729,25</b>	<b>65 800 847,39</b>	<b>48 075 687,20</b>	<b>118 262 036,75</b>	<b>36 941 074,57</b>

## Annexes

### C - Détail des mouvements d'AP : par politique & opération

		Mouvements D'AP DM 09/2023			Mouvements D'AP DM 09/2023
Pol. Sect.	Aménagement et solidarité territoriale	22 001 421,84	Pol. Sect.	Filière air	36 956,40
Opération	P0150002 - DB - Développement du micro-éolien sur le patrimoine départemental	20 000,00	Opération	P0300001 - AFA - Aspres sur Buëch - Aménagement parking ombragé (HT)	325,49
Opération	P0060001 - DDAT - Aides aux tiers développement agricole	71 958,37	Opération	P0300017 - AFA - Gap-Tallard - Création clôtures zone sud (HT)	3 505,00
Opération	P0060004 - DDAT - Rénovation du verger alpin	431 138,15	Opération	P0300026 - AFA - Gap-Tallard - Raccordement nouveau hangar St Eloi - Tarmac (HT)	-4 588,13
Opération	P0060007 - SEFC - Aides aux tiers pastoralisme	231 785,38	Opération	P0300037 - AFA - Gap-Tallard - Travaux Tour et Maison de l'Air (HT)	108,26
Opération	P0070002 - DDAT - Aides aux collectivités pour le développement de l'attractivité du territoire	5 861 402,74	Opération	P0300045 - AFA - Mont-Dauphin-St Crépin - Requalification entrée de l'aérodrome et signalétique (HT)	-8,43
Opération	P0070004 - DDAT - Cinéma-thèque de montagne	280 000,00	Opération	P0300047 - AFA - Mont-Dauphin-St Crépin - Viabilisation hangars PV (HT)	3 397,36
Opération	P0070011 - MGSB-TA - Grands cols	623 480,52	Opération	P0300049 - AFA - Projet photovoltaïque - VRD (HT)	4 448,00
Opération	P0130002 - MGSB - ALCOTRA	127 672,98	Opération	P0300063 - MAFA - Aspres sur Buëch - Remplacement eau chaude sanitaire camping (HT)	15 093,90
Opération	P0130004 - MGSB-TA - Aménagement des sites communs ENS ESI	9 079,00	Opération	P0310002 - AFA - Acquisition petit matériel (HT)	6 773,34
Opération	P0130005 - MGSB-TA - ESI EHS - Aides aux tiers	412 751,73	Opération	P0310005 - AFA - Gros travaux de maintenance, d'entretien et urgences (HT)	15 005,49
Opération	P0130006 - MGSB-TA - ESI MO départementale	126,00			
Opération	P0090001 - SAT - Aides aux tiers (EC)	-2 100 856,56	Pol. Sect.	Ressources	187 615,14
Opération	P0100002 - SAT - Aides aux tiers en faveur du logement	277 731,23	Opération	P0660001 - TRANSNUM - INFO - Transformation numérique	-63 581,07
Opération	P0120001 - SAT - Solidarité	39 753,37	Opération	P0660002 - TRANSNUM - INFO - Transformation numérique (HT)	-1 631,04
Opération	P0140001 - SAT - Aides aux tiers (SP)	2 995 557,24	Opération	P0660001 - MG - Moyens Généraux	-50 777,83
Opération	P0160001 - SAT - Vie communale	2 700 343,12	Opération	P0660003 - TRANSNUM - NUM - Transformation numérique	-6 500,00
Opération	P0080006 - SEAU - Aides aux collectivités AEP/ASS	4 441 256,74	Opération	P0660004 - TRANSNUM - SYS - Transformation numérique	-75 125,20
Opération	P0080007 - SEAU - Aides aux collectivités espaces naturels	-343 985,22			
Opération	P0080010 - SEAU - Gestion des cours d'eau	861,41			
Opération	P0150005 - SEFC - Aides aux collectivités énergie forêt climat	1 423 998,68			
Opération	P0150010 - SEFC - SEM énergie	-469 899,12			
Opération	P0130008 - SI - ALCOTRA	58 430,53			
Pol. Sect.	Filialisation, culture, jeunesse et sport	467 890,96			
Opération	P0230002 - EDUC - OFILIM - Education	-29 461,94			
Opération	P0290002 - SAT - Aides aux associations	492 352,90			

.J			Mouvements D'AP DM 09/2023	.J			Mouvements D'AP DM 09/2023			.J		
Pol. Sect.	Motif		10 214 227,59	Pol. Sect.	Valorisation et gestion du patrimoine		0 228 100,72					
Opération	P040002 - ATO - RD46-Chemin du vilain		-250 000,00	Opération	P067007 - DB - ACTEE Bâiments Départementaux		40 000,00					
Opération	P040003 - ATOB - Pas de l'ours - Travaux élargement RD		99 999,61	Opération	P067009 - DB - Etudes techniques tous bâtiments		5 400,00					
Opération	P040005 - ATOB - Raccordement Pomi du Gourat		1 126 135,64	Opération	P067021 - DB - Grosses réparations et mise en conformité		50 029,53					
Opération	P040005 - DDRA - Aires d'arrêt transport public		82 733,05	Opération	P067022 - DB - HDI - Rénovation salle de réunion et bibliothèque		-15 000,00					
Opération	P040007 - DDRA - Ajustage organisé		49 095,00	Opération	P067026 - DB - Sauvetage de la Chapelle du château de Leudouaires		15 000,00					
Opération	P040010 - DDRA - Mobilités alternatives - Aides aux tiers		149 924,54	Opération	P068001 - DB - ADAP accessibilité tous collèges		89 317,77					
Opération	P040011 - DDRA - Plan Vélo Départemental		1 697 201,76	Opération	P068002 - DB - Collège de Fonteyne - Aménagement vestiaire des-pertuis		-1,50					
Opération	P040014 - SEER - PLAN VELO - Chaussées à Voe Centrale Basalaise		1 721,03	Opération	P068009 - DB - Collège Les Garçons - Isolation logements		40 000,00					
Opération	P040017 - Et - Contribution au développement des infrastructures ferroviaires		894 241,77	Opération	P068011 - DB - Collège Les Garçons - pose d'attikloive et vitrage du gymnase		-2,01					
Opération	P040018 - CRA - PLAN VELO - Acquisition de vélos		10 000,00	Opération	P068012 - DB - Travaux techniques tous collèges		1 488,00					
Opération	P0510047 - SEER - Peds matériels d'entretien de voirie		10,71	Opération	P068019 - DB - Grosses réparations et urgences		24 629,96					
Opération	P0510048 - SEER - Pontage sur le réseau principal		764,60	Opération	P068024 - DB - Restructuration collège Centre		3 328 515,23					
Opération	P0510049 - SEER - Renouvellement du revêtement du réseau principal		436 951,14	Opération	P068025 - DB - Restructuration collège de Larnage		1 052 225,00					
Opération	P0510050 - SEER - Renouvellement du revêtement du réseau secondaire		478 935,77	Opération	P068026 - DB - Restructuration collège de Senne		176 334,00					
Opération	P0510051 - SEER - Réparations ponctuelles sur le réseau principal		-78 536,31	Opération	P068028 - DB - Travaux sécurisation tous collèges		49 042,65					
Opération	P0510052 - SEER - Réparations ponctuelles sur le réseau secondaire		-45 865,45	Opération	P068029 - SEDUC - Aménagement du service restauration tous collèges		3 825,04					
Opération	P0530016 - SEER - Dépôts de retard, équipements neufs et mise en conformité		121 209,24	Opération	P068030 - SEDUC - C&S écoles		360,00					
Opération	P0530017 - SEER - Maintenance et entretien équipements dynamiques		95 667,09	Opération	P068036 - SEDUC - Renouvellement matériel et mobilier		-360,00					
Opération	P0530019 - SEER - Renouvellement de la signalisation verticale oblique au accidentelle		32 683,01	Opération	P070007 - SFI - Acquisition terrains M&N&B les Bains		127 344,00					
Opération	P0530021 - SEER - Schéma directeur de signalisation directionnelle		35 941,95	Opération	P070028 - SFI - Acquisitions foncières		42 295,94					
Opération	P0450009 - SFI - Pas de l'ours - Acquisitions foncières		10 774,18	Opération	P070033 - SFI - Emplacement pontuel sur la RD 33 - H&B&T		55 000,00					
Opération	P030000 - SI - Aménagement RD 943 et RD 908B		49 730,00	Opération	P070018 - SFI - Mont-Dauphin-St Julien - Achat bureaux modulaires		81 000,00					
Opération	P040004 - SI - RD 1075		3 238 827,41	Opération	P070034 - SFI - Valorisation des terrains de St Louis		44 514,80					
Opération	P0410000 - SI - Galerie de la Marionnaise		-40 000,00	Opération	P070026 - SI - Valorisation des terrains de St Louis		305,20					
Opération	P0410009 - SI - RD 1091		372 626,29									
Opération	P0440001 - SI - Fonds de concours		544 637,57									
Opération	P0490001 - SI - CREA		3 149 367,19									
Opération	P0490022 - SI - Etudes		172 200,20									
Opération	P0490023 - SI - Modernisation du réseau		1 747 251,74									
Opération	P0490024 - SI - Opérations de sécurité		139 262,35									
Opération	P0500013 - SI - Confortement des ouvrages d'art		1 395 671,01									
Opération	P0500016 - SI - Réparations ponctuelles sur les ouvrages d'art		-1 256,25									
Opération	P0520015 - SI - Modernisation des GPF		6 484,40									
Opération	P0520019 - SI - Traitement de glissements de terrain		659 465,96									
Opération	P0540007 - SEER - Travaux imprévus et argents		42 536,58									

#### 4 - Budget principal : ZOOM sur la ré-affectation des crédits d'investissements

Niveau	Libellé	CP Avant DM	CP en + DM
Pol. Sect.	Aménagement et solidité territoriale	6 057 713,03	3 386 993,62
Opération	P0150002 - DB - Développement du micro-tobon sur le patrimoine départemental	8 400,00	20 050,30
Opération	P060001 - DDAT - Aides aux tiers développement agricole	50 000,00	60 000,00
Opération	P070002 - DDAT - Aides aux collectivités pour le développement de l'attractivité du territoire	1 100 500,00	1 625 932,17
Opération	P0070004 - DDAT - Canabématique de montagne	80 000,00	-25 932,17
Opération	P0970011 - MGSB-TA - Grande case	1 140 222,90	-58 500,00
Opération	P0130004 - MGSB-TA - Aménagement des sites communaux ENS EBI	110 999,55	-54 636,48
Opération	P0130005 - MGSB-TA - ESIENS - Aides aux tiers	250 000,00	20 000,00
Opération	P0090001 - SAT - Aides aux tiers (E.C.)	500 000,00	500 000,00
Opération	P0600006 - SEAU - Aides aux collectivités AEP/ASS	2 000 000,00	500 000,00
Opération	P0150009 - SEFC - Aides aux collectivités énergie forêt climat	650 000,00	400 000,00
Opération	P0300014 - AFA - Cap-Talard - Aménagement zone Zone Sud (HT)	159 586,58	-10 000,00
Opération	P0300063 - MAFA - Aspres sur buech - Remplacement eau cascade sanitaire camping (HT)	0,00	10 000,00
Pol. Sect.	Mobilité	17 307 094,49	-1 000 000,00
Opération	P0480002 - ATB - PLAN VELO - RD1091-Bandes cyclables la zone	1 825 676,34	540 000,00
Opération	P0480004 - ATSB - PLAN VELO - Chaussées à Voe Centrale Basalaise	196 415,00	440 000,00
Opération	P0480007 - DDRA - Ajustage organisé	120 000,00	-40 000,00
Opération	P0480011 - DDRA - Plan Vélo Départemental	1 407 907,53	100 000,00
Opération	P0480017 - Et - Contribution au développement des infrastructures ferroviaires	0,00	200 000,00
Opération	P0400019 - CRA - PLAN VELO - Acquisition de vélos	60 000,00	10 000,00
Opération	P0400004 - SI - RD 1075	3 201 162,86	-400 000,00
Opération	P0410000 - SI - Galerie de la Marionnaise	7 694 166,96	-2 690 000,00
Opération	P0490021 - SI - CREA	500 000,00	300 000,00
Opération	P0490024 - SI - Opérations de sécurité	49 500,00	200 000,00
Opération	P0500013 - SI - Confortement des ouvrages d'art	1 567 530,27	-300 000,00
Opération	P0500016 - SI - Réparations ponctuelles sur les ouvrages d'art	118 723,66	100 000,00
Opération	P0520019 - SI - Traitement de glissements de terrain	1 425 675,75	600 000,00

Niveau	Libellé	CP Avant DM	CP en + DM
Pol. Sect.	Valorisation et gestion du patrimoine	10 643 906,62	-1 360 063,52
Opération	P067007 - DB - ACTEE Bâiments Départementaux	50 748,00	40 000,00
Opération	P067021 - DB - Grosses réparations et mise en conformité	221 810,07	10 000,00
Opération	P067024 - DB - Réhabilitation-extension du bâtiment des archives départementales	10 831 219,73	-75 000,00
Opération	P067026 - DB - Sauvetage de la Chapelle du château de Leudouaires	226 225,70	15 000,00
Opération	P068019 - DB - Grosses réparations et urgences	261 676,05	50 000,00
Opération	P068025 - DB - Restructuration collège de Larnage	7 290 800,73	-1 550 000,00
Opération	P068030 - SEDUC - C&S écoles	377 252,34	360,00
Opération	P068036 - SEDUC - Renouvellement matériel et mobilier	60 360,00	24 629,96
Opération	P070007 - SFI - Acquisitions foncières	146 743,00	93 336,42

Les principales opérations réduites :

- Galerie la marionnaise - 2,89 M€
- Restructuration collège - Larnage - 1,55 M€

Les principales opérations abondées :

- Aides aux collectivités – Dév. terri. + 1,02 M€
- Plan vélo + 0,99 M€
- Traitement glissement de terrain + 0,6 M€
- Aides aux tiers (EC) + 0,5 M€
- Aides aux collectivités (AEP/ASS) + 0,5 M€

Département des Hautes-Alpes  
Hôtel du Département  
Place Saint Arnoux - CS 66005  
05008 GAP Cedex

